



Analyse VOX Mars 2026

Complément d'enquête et analyse
à propos de la votation populaire suisse du 8 mars 2026

Équipe du projet

Lukas Golder : Co-directeur

Tobias Keller : Directeur de projet et membre du Comité de direction

Corina Schena : Cheffe de projet

Ina Gutjahr : Junior cheffe de projet

Sara Rellstab : Data Scientist

Alessia Rainone : Stagiaire Data Science

Margret Tschanz : Collaboratrice de projet / Administration

Roland Rey : Collaborateur de projet / Administration

Sommaire

1	LES CONSTATS FONDAMENTAUX	4
2	LA PARTICIPATION	7
3	LA FORMATION DE L'OPINION	12
3.1	L'importance des projets	12
3.2	Les difficultés de compréhension et le moment de la décision.....	13
3.3	L'acquisition d'information	15
4	INITIATIVE « L'ARGENT LIQUIDE, C'EST LA LIBERTÉ » ET CONTRE-PROJET DIRECT	18
4.1	La situation de départ, le projet et les recommandations	18
4.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	19
4.3	Les motifs.....	23
4.4	La résonance des arguments de la votation	28
5	INITIATIVE SSR	33
5.1	La situation de départ, le projet et les recommandations	33
5.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	34
5.3	Les motifs.....	38
5.4	La résonance des arguments de la votation	40
6	INITIATIVE POUR UN FONDS CLIMAT	44
6.1	La situation de départ, le projet et les recommandations	44
6.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	44
6.3	Les motifs.....	48
6.4	La résonance des arguments de la votation	50
7	LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPOSITION INDIVIDUELLE	53
7.1	La situation de départ, le projet et les recommandations	53
7.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	55
7.3	Les motifs.....	58
7.4	La résonance des arguments de la votation.....	62
8	ANNEXE	65
8.1	Rapport technique	65
8.2	A propos de l'étude	69
8.3	L'équipe de gfs.bern	70

1 Les constats fondamentaux

Le dimanche 8 mars 2026 a été marqué par une participation supérieure à la moyenne et par des décisions aux enjeux clairement définis. Avec plus de 55 %, le taux de participation a été nettement supérieur à la moyenne à long terme. La mobilisation a été portée en particulier par des milieux politiquement engagés, bien éduqués et à orientation plutôt libérale-progressiste. Cette dynamique a eu tendance à renforcer les positions institutionnelles. Le fait que l'initiative SSR et la loi fédérale sur l'imposition individuelle aient été perçues par les électeurs comme particulièrement pertinentes a largement contribué à cette forte participation. Sur le fond, une tendance claire se dégage : alors que les trois initiatives populaires ont échoué, les projets émanant des autorités ont été adoptés. Ce n'est pas tant la perception du problème qui a été déterminante, mais plutôt la conception des solutions. Concernant le projet sur l'argent liquide, un large consensus s'est dégagé sur l'enjeu de fond, mais c'est le contre-projet, plus modéré, qui s'est imposé. De même, dans le cas de l'initiative SSR, ce n'est pas la critique des redevances qui a été déterminante, mais un argument de solidarité efficace au-delà des clivages politiques qui a fait échouer le projet. L'initiative pour un fonds climat, en revanche, est restée cantonnée au milieu de gauche et n'a pas réussi à former une alliance susceptible de rallier une majorité. La loi fédérale sur l'imposition individuelle a été adoptée malgré la résistance des milieux traditionnalistes. C'est ce que montrent les résultats du sondage réalisé auprès de 3'271 électeurs dans le cadre de l'analyse VOX de mars 2026. L'étude a été menée par gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

Le contre-projet s'impose clairement

Initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (L'argent liquide, c'est la liberté) » et contre-projet direct « Arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire »

Le contre-projet direct a été clairement accepté avec 73,4 % de voix favorables et l'unanimité des cantons, tandis que l'initiative populaire « L'argent liquide, c'est la liberté » a été rejetée avec 54,4 % de voix défavorables. Les électeurs et les cantons se sont ainsi clairement prononcés en faveur du contre-projet. Les électeurs ont jugé que les deux projets n'avaient qu'une faible pertinence personnelle. Le comportement de vote a néanmoins clairement reflété des orientations politiques : l'initiative a surtout trouvé un soutien auprès des sympathisants de l'UDC et des personnes de l'extrême droite, tandis que le contre-projet a reçu un soutien transversal. Sur le fond, la protection de l'argent liquide n'était guère contestée, mais la manière dont elle devait être mise en œuvre l'était. Les partisans de l'initiative ont principalement invoqué la liberté et la sécurité, tandis que le contre-projet a convaincu en tant que solution plus pragmatique et plus proportionnée. Le fait que les arguments centraux aient été partagés au-delà des clivages politiques a largement contribué à ce « oui » clair. La question décisive n'était donc pas tant le « si » que le « comment ». Pour une majorité, le contre-projet a offert la réponse la plus convaincante.

La solidarité l'emporte sur l'argument de l'économie – l'initiative de la SSR échoue

Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! (Initiative SSR) »

L'initiative SSR a été clairement rejetée avec 61,9 % de « non ». Le projet a été perçu comme particulièrement pertinent et l'opinion s'est majoritairement forgée tôt. Le comportement de vote a clairement suivi des schémas idéologiques et axés sur les valeurs. L'initiative a surtout trouvé un écho favorable auprès des personnes de droite ayant peu confiance dans les institutions médiatiques, ainsi que chez celles ayant des opinions libérales et traditionnelles. Une forte polarisation s'est manifestée le long de l'axe gauche-droite. Sur le plan sociodémographique également, le soutien était plus élevé chez les personnes plus jeunes, moins instruites et à faibles revenus. Le soutien à l'initiative était principalement motivé par des raisons financières, tandis que la critique de la SSR restait un argument important, mais clairement secondaire. Le rejet, en revanche, reposait avant tout sur le souhait d'une SSR forte et indépendante ainsi que sur la qualité et la crédibilité perçues de son offre – constituant ainsi un contre-argument clair face aux critiques des partisans. Sur le fond, les arguments en faveur de l'initiative n'ont guère réussi à convaincre au-delà du camp du « oui » et ont eu un effet fortement polarisant. En revanche, les arguments contraires ont recueilli un large soutien. L'argument de la solidarité en faveur des régions linguistiques, qui a été soutenu bien au-delà des clivages politiques et a largement contribué au rejet, a été déterminant.

Le fonds pour le climat ne mobilise que son propre camp

Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) »

Avec 70,7 % de « non », l'initiative pour un fonds climat a été rejetée plus nettement que toutes les autres projets soumis au vote. Elle a été perçue comme moyennement pertinente, mais le comportement de vote a clairement suivi des schémas idéologiques et axés sur les valeurs. L'initiative a surtout recueilli l'adhésion des personnes de gauche ayant une grande confiance dans les acteurs environnementaux et adhérant à des valeurs axées sur la protection de l'environnement. Une polarisation marquée s'est manifestée le long de l'axe gauche-droite. Sur le plan sociodémographique également, le soutien était plus élevé chez les personnes plus jeunes et plus diplômées. Sur le fond, les arguments en faveur de l'initiative n'ont guère réussi à convaincre au-delà du camp du « oui », tandis que les arguments contraires ont bénéficié d'un soutien plus large. Les préoccupations économiques ainsi que l'estimation selon laquelle les instruments existants de la politique climatique sont suffisants ont été déterminantes. Dans l'ensemble, l'initiative est restée cantonnée à des milieux clairement définis et engagés en faveur de la politique climatique, et n'a pas réussi à former une alliance susceptible de rallier une majorité.

Imposition individuelle acceptée – l'égalité comme motif central

Loi fédérale sur l'imposition individuelle

La loi fédérale sur l'imposition individuelle constitue le contre-projet indirect du Conseil fédéral et du Parlement à l'initiative pour des impôts équitables des Femmes PLR. Un référendum cantonal ainsi qu'un référendum facultatif ont été lancés contre le projet. Le 8 mars 2026, le peuple a accepté la loi à 54,3 %. Le projet a été perçu comme particulièrement pertinent. Le comportement de vote a clairement suivi des orientations politiques et sociétales : alors que les sympathisants du PS et des Verts ont largement approuvé le projet, le rejet provenait principalement des milieux de l'UDC et du Centre. Un schéma structuré s'est ainsi dessiné le long de l'axe gauche-droite. Des différences sociodémographiques ont émergé, surtout en ce qui concerne le niveau de formation : les personnes les plus diplômées ont plus souvent approuvé le projet, tandis que le revenu ne semble pas avoir eu d'influence claire. Les valeurs ont été déterminantes. Les personnes ouvertes sur leur temps et favorables à l'égalité ont approuvé le projet nettement plus souvent que celles attachées aux traditions. Sur le fond, l'égalité et la justice fiscale se sont opposées à une critique portant sur les coûts supplémentaires, les inégalités potentielles et la discrimination des modèles familiaux traditionnels. Dans le même temps, un large consensus s'est dégagé sur l'objectif fondamental de l'égalité fiscale.

Mobilisation la plus forte depuis deux ans

La participation

Avec 55,8 %, la participation au vote en mars 2026 a atteint son plus haut niveau depuis mars 2024, dépassant ainsi nettement la moyenne à long terme. La participation est restée socialement sélective : les personnes âgées, ayant un niveau d'éducation et des revenus élevés, ont voté nettement plus souvent que les jeunes ou les personnes ayant un niveau d'éducation formelle moins élevé. Avec 54 %, la participation des femmes a été légèrement inférieure à celle des hommes (58 %). C'est chez les hommes de 65 ans et plus que la participation a été la plus forte (77 %). Sur le plan politique, la mobilisation a été la plus forte parmi les sympathisants du GLP (81 %), des Verts (68 %) ainsi que du PS et du PLR (65 % chacun) ; l'UDC a mobilisé moins d'électeurs que les autres partis (55 %), tandis que les personnes sans affiliation politique (27 %) ont participé à un taux nettement inférieur à la moyenne.

Les objets soumis au vote

Lors du scrutin du 8 mars 2026, le peuple suisse devait se prononcer sur quatre objets : l'initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » et son contre-projet direct, l'initiative SSR, l'initiative pour un fonds climat et la loi fédérale sur l'imposition individuelle.

2 La participation

Le 8 mars 2026, l'électorat suisse s'est prononcé sur les quatre projets suivants :

1. Initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (L'argent liquide, c'est la liberté) » et contre-projet direct Arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire
2. Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! (Initiative SSR) »
3. Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (Initiative pour un fonds climat) »
4. Loi fédérale sur l'imposition individuelle

La participation au scrutin sur l'Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » ainsi que sur le contre-projet direct a été de 55,4 %. Pour l'initiative SSR, la participation s'est chiffrée à 55,8 %. L'Initiative pour un fonds climat a atteint un taux de participation de 55,6 %, la Loi fédérale sur l'imposition individuelle atteignant quant à elle un taux de participation de 55,7 %.¹ Avec plus de 55 %, la participation au scrutin de mars 2026 a atteint son taux le plus haut depuis mars 2024, époque où l'Initiative pour la 13e rente AVS et l'Initiative sur les rentes avaient déclenché une mobilisation particulièrement forte. Les objets soumis aux votations de mars 2026 sont ainsi parvenus à mobiliser les titulaires du droit de vote plus fortement que la moyenne.

Le tableau 1 renseigne sur la participation estimée aux scrutins selon quelques paramètres sociodémographiques sélectionnés. Un schéma clair se manifeste : la participation a fortement varié en fonction de la tranche d'âge, du sexe, de l'éducation et du revenu. L'âge s'est avéré particulièrement marquant. La participation s'est constamment accrue avec l'avancée en âge, passant de 47 % chez les 18-29 ans à 68 % chez les plus de 70 ans. L'électorat jeune a ainsi fait usage de son droit de vote nettement plus rarement que l'électorat plus âgé. Les différences liées au sexe ont été plus modérées mais ont conservé leur signification statistique. Les hommes ont voté légèrement plus fréquemment (58 %) que les femmes (54 %). Si l'on différencie en plus les votants-es par âge, cette image se renforce : tandis que la participation des jeunes adultes de moins de 40 ans se situait à 48 % indépendamment de leur sexe, la différence entre les hommes et les femmes s'est nettement accentuée avec l'avancée en âge : chez les plus de 65 ans, les hommes ont participé nettement plus fréquemment (77 %) que les femmes (62 %). Un lien particulièrement puissant s'est manifesté au niveau du paramètre Éducation. Les personnes n'ayant pas reçu d'éducation postobligatoire ont participé à raison de 41 %, tandis que presque le double des personnes diplômées de l'enseignement supérieur se rendaient aux urnes (73 %). Les personnes diplômées de l'enseignement professionnel et les titulaires d'une maturité ou une d'une formation professionnelle supérieure se sont situées dans la plage moyenne (resp. 49 % et 58 %). L'influence des revenus du foyer a été manifeste de façon similaire. Chez les foyers touchant les plus faibles revenus, jusqu'à 3'000 francs par mois, la participation n'a été que de 31 %, soit deux fois plus faible que chez les foyers disposant de plus de 11'000 francs, où 71 % des titulaires du droit de vote en ont fait usage. Une fois de plus se dessine le schéma, connu, d'une

¹ [Lien vers bfs.admin.ch](https://bfs.admin.ch)

participation au scrutin socialement sélective : les personnes moins jeunes, détenant un niveau d'éducation et de revenus plus élevés, font plus souvent usage de leur droit de vote.

Tableau 1 : Participation estimée selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	55,8	3220	
Age			V=0,16***
18-29 ans	47	436	± 4,7
30-39 ans	48	476	± 4,5
40-49 ans	49	543	± 4,2
50-59 ans	56	627	± 3,9
60-69 ans	62	608	± 3,9
70 ans et plus	68	530	± 4
Sexe			V=0,05**
Hommes	58	1563	± 2,4
Femmes	54	1657	± 2,4
Sexe et âge			V=0,18***
Femmes / 18-39	48	461	± 4,6
Hommes / 18-39	48	451	± 4,6
Femmes / 40-65	52	794	± 3,5
Hommes / 40-65	55	732	± 3,6
Femmes / 65+	62	402	± 4,8
Hommes / 65+	77	380	± 4,2
Niveau d'éducation			V=0,23***
Sans éducation postobligatoire	41	356	± 5,1
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	49	1037	± 3
Maturité/Formation professionnelle supérieure	58	826	± 3,4
École technique/Université/EPF/Doctorat	73	899	± 2,9
Revenus du foyer			V=0,22***
Jusqu'à 3'000 CHF	31	158	± 7,2
3'000-5'000 CHF	49	364	± 5,1
5'000-7'000 CHF	51	519	± 4,3
7'000-9'000 CHF	56	447	± 4,6

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
9'000-11'000 CHF	56	383	± 5
Plus de 11'000 CHF	71	837	± 3,1

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

Il s'avère que l'attache politique et l'intérêt ont été des facteurs décisifs pour expliquer la mobilisation (tableau 2).

De nettes différences apparaissent le long de l'axe d'autoclassement gauche-droite. Les personnes orientées complètement à gauche ou à gauche ont participé le plus fréquemment, respectivement à raison de 73 % et 67 %, suivies des personnes orientées à droite et complètement à droite avec respectivement 65 % et 62 %. La participation des personnes positionnées au centre de l'échiquier politique a été nettement plus basse avec 48 %. Relativement au paramètre Sympathie pour un parti, des différences claires apparaissent : la participation a été la plus forte chez les sympathisants-es du PVL (81 %), suivis des sympathisants-es des Verts-es (68 %), du PLR et du PS (65 % pour les deux) ainsi que du Centre (63 %). Les sympathisants-es de l'UDC ainsi que les personnes sympathisant avec d'autres partis ont moins participé (respectivement 55 % et 58 %). La participation des personnes sans attaches à un parti a été particulièrement faible avec seulement 27 %. Un lien particulièrement puissant s'est manifesté entre l'intérêt pour la politique et la participation au scrutin. Cette participation a été de 90 % chez les personnes très intéressées, et de 69 % chez celles plutôt intéressées. Qui ne s'intéressait qu'à peine voire pas du tout à la politique a participé nettement plus rarement, à raison de respectivement 31 % et 9 %.

La confiance éprouvée envers le Conseil fédéral s'est trouvée plus faiblement en lien avec la participation au scrutin, mais ce lien est statistiquement significatif. Ce sont les personnes éprouvant une très haute confiance qui ont le plus fréquemment voté (62 %), suivies de celle éprouvant une haute confiance (58 %). Les personnes n'ayant que très peu à peu confiance se sont positionnées sur le champ central avec 55 %, tandis que celles éprouvant une confiance moyenne ont le moins fréquemment participé (49 %).

Tableau 2 : Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	55,8	3220	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,17***
Complètement à gauche (0-2)	73	340	± 4,7
A gauche (3,4)	67	559	± 3,9
Au centre (5)	48	795	± 3,5

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
A droite (6,7)	65	637	± 3,7
Complètement à droite (8-10)	62	507	± 4,2
Sympathie pour un parti			V=0,28***
UDC	55	639	± 3,9
PLR	65	465	± 4,3
Le Centre	63	387	± 4,8
PVL	81	166	± 6
PS	65	507	± 4,2
Verts-es	68	190	± 6,7
Autre parti	58	196	± 6,9
Aucun	27	327	± 4,8
Intérêt politique			V=0,5***
Très intéressé-e	90	531	± 2,6
Plutôt intéressé-e	69	1638	± 2,2
Plutôt pas intéressé-e	31	806	± 3,2
Pas du tout intéressé-e	9	206	± 3,9
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,09***
Très réduite à réduite (0-4)	55	464	± 4,5
Moyenne (5)	49	593	± 4
Élevée (6-7)	58	864	± 3,3
Très élevée (8-10)	62	1150	± 2,8

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

Les motifs de la non-participation (tableau 3) sont largement identiques aux schémas de votations antérieures. L'oubli pur et simple est venu occuper la première position : un bon tiers (28 %) des non-participants-es a indiqué ce motif. Fréquemment aussi (24 %) a été indiqué un empêchement le jour de la votation. L'incertitude vis-à-vis du contenu a elle aussi joué un rôle, avec 12 % n'ayant pas pu se décider et 8 % trouvant les thèmes trop compliqués. Le scepticisme politique s'est manifesté chez les 11 % qui par principe considèrent les votations comme sans effet, ainsi que chez les 8 % qui estiment que leur propre voix a peu d'influence. 10 % ont indiqué que les thèmes concrets soumis au scrutin manquaient d'intérêt, tandis que 7 % ont dit ne pas participer par principe aux votations. Les motifs les plus rarement mentionnés ont été l'attente d'un résultat clair (4 %) ainsi que la méfiance envers les processus démocratiques (3 %).

Tableau 3 : Motifs de la non-participation à la votation (en pourcentage de non-participants-es)

Motifs de non-participation	Part (%)	N
J'ai oublié de participer à la votation	28	222
J'ai été empêché-e	24	170
Je n'ai pas pu me décider	12	93
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon	11	79
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas	10	71
Les thèmes des votations étaient trop compliqués	8	50
J'estime que ma voix personnelle ne fera de toute façon pas pencher la balance	8	54
Je ne participe jamais, par principe, aux votations	7	57
Je suis parti-e du principe que le résultat des votations était clair d'avance	4	29
Je me méfie des processus démocratiques	3	25
Ne sais pas/pas d'indication	8	62

La cohorte de non-participants se chiffre à 736. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 L'importance des projets

Il avait été demandé aux personnes interrogées de donner une note, comprise entre 0 et 10 (tableau 4-6), à l'importance qu'elles confèrent personnellement à chaque initiative. Dans l'ensemble, de nettes différences ressortent dans la pertinence que les projets revêtaient à leurs yeux.

La plus haute importance personnelle a été attribuée à la Loi fédérale sur l'imposition individuelle (valeur moyenne : 7,6) ainsi qu'à l'initiative SSR (7,5). Ces deux projets ont été perçus comme (très) importants par une majorité claire. Respectivement 79 % les ont classés dans les catégories « élevée » ou « très élevée ». Très faible en rapport a été la part des personnes qui ne conféraient qu'une importance mineure à ces projets. L'Initiative pour un fond climat a atteint en moyenne une valeur de 6,2. Dans l'ensemble toutefois, l'attribution d'une haute ou très haute importance a été nettement moins marquée (58 %) qu'avec les projets précédemment cités. L'Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » (5,6) et son contre-projet (5,9) ont dans l'ensemble été estimés moins importants. Ici aussi certes les parts de personnes leur accordant une haute et une très haute importance ont respectivement représenté environ la moitié des votants-es (51 % et 57 %), mais simultanément la part de personnes leur accordant une importance plus faible a été comparativement élevée (36 % et 30 %).

Il s'avère ainsi dans l'ensemble que les projets de politique sociétale tels que l'imposition individuelle et l'Initiative SSR ont été perçus comme particulièrement pertinents pour l'électorat, tandis que les projets sur l'argent liquide se voyaient attribuer une priorité nettement plus faible et que l'Initiative pour le fonds climat occupait une position moyenne.

Tableau 4 : Importance personnellement accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté »		Contre-projet relativement à l'Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté »	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Très faible (0-1)	14	261	11	239
Faible (2-4)	22	459	19	434
Moyenne (5)	12	278	13	298
Élevée (6-8)	27	643	34	598
Très élevée (9-10)	24	598	23	391
Note moyenne (totale)	5,6	2239	5,9	1960

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

Tableau 5 : Importance personnellement accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Initiative SSR		Initiative pour un fonds climat	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Très faible (0-1)	4	93	9	179
Faible (2-4)	5	121	16	337
Moyenne (5)	11	261	17	345
Élevée (6-8)	37	886	34	790
Très élevée (9-10)	42	929	24	509
Note moyenne (totale)	7,5	2290	6,2	2160

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

Tableau 6 : Importance personnellement accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Imposition individuelle	
	Votants-es en %	n
Très faible (0-1)	2	61
Faible (2-4)	7	147
Moyenne (5)	11	246
Élevée (6-8)	38	870
Très élevée (9-10)	41	880
Note moyenne (totale)	7,6	2204

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Les difficultés de compréhension (tableaux 7 et 8) se sont manifestées avec une ampleur différente selon le projet. L'Initiative SSR a été perçue comme la plus facile à comprendre. 93 % des titulaires du droit de vote l'ont jugée « plutôt facile » à comprendre. L'Initiative pour un fonds climat et la Loi fédérale sur l'imposition individuelle ont elles aussi été majoritairement perçues comme compréhensibles. 81 % et 78 % des personnes interrogées les ont jugées « plutôt faciles » à comprendre.

Des difficultés de compréhension ont été exprimées un peu plus fréquemment quant à l'Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » et son contre-projet, sachant qu'ici aussi une majorité claire (74 %) a indiqué ne pas avoir eu de problème majeur.

Tableau 7 : Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » et son contre-projet		Initiative SSR	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Plutôt facile	74	1414	93	2107
Plutôt difficile	26	658	7	152
N (total)		2072		2259

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte.

Tableau 8 : Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Initiative pour un fonds climat		Imposition individuelle	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Plutôt facile	81	1584	78	1666
Plutôt difficile	19	423	22	478
N (total)		2007		2144

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte.

Les personnes interrogées ont indiqué à quel moment elles s'étaient décidées pour le Oui ou pour le Non (tableaux 9 et 10). Avec l'Initiative SSR, 81 % des personnes titulaires du droit de vote ont su clairement dès le départ comment elles allaient voter. 15 % se sont décidées pendant la campagne pour les votations et seulement 4 % se sont décidées au dernier moment. Ainsi, la formation de l'opinion a eu lieu particulièrement tôt comparé aux autres projets. Également avec l'Initiative pour un fonds climat et avec la Loi fédérale sur l'imposition individuelle, une majorité dans l'électorat a pris sa décision tôt. 66 % des personnes ont indiqué avoir su dès le départ comment elles allaient voter au sujet de l'Initiative pour un fonds climat. 21 % se sont décidées au cours de la campagne pour les votations et 12 % ne se sont faites une opinion que peu avant de se rendre aux urnes. Concernant l'Imposition individuelle, 61 % de l'électorat a su clairement dès le départ comment il allait voter. Presque un tiers (30 %) a pris sa décision pendant la campagne pour les votations et 8 % ne se sont décidés qu'au dernier moment. Avec l'Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » et son contre-projet, la part de personnes s'étant décidées tôt a été encore un cran plus faible. Un peu plus de la moitié (54 %) des titulaires du droit de vote ont su clairement dès le départ quelle allait être leur décision de vote. Près d'un tiers (32 %) de ces personnes se sont décidées pendant la campagne pour les votations et 14 % au dernier moment.

Tableau 9 : Moment de la décision (en % des votants-es)

Moment de la décision	Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » et son contre-projet		Initiative SSR	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Décision claire dès le départ	54	1050	81	1825
Décision prise pendant la campagne pour les votations	32	712	15	363
Décision prise au dernier moment	14	363	4	107
N (total)		2125		2295

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte.

Tableau 10 : Moment de la décision (en % des votants-es)

Moment de la décision	Initiative pour un fonds climat		Imposition individuelle	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Décision claire dès le départ	66	1357	61	1356
Décision prise pendant la campagne pour les votations	21	468	30	635
Décision prise au dernier moment	12	265	8	194
N (total)		2090		2185

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte.

3.3 L'acquisition d'information

Le comportement relatif à l'utilisation des canaux via lesquels les votants-es se sont informés au sujet des projets mis aux votations correspond fondamentalement au schéma de votations passées (tableau 11). Outre la part d'utilisation, l'intensité aussi de cette utilisation est indiquée dans le tableau (notes données entre 1 et 10).

La Brochure fédérale explicative demeure la source d'information la plus importante : 89 % des personnes interrogées l'ont utilisée, et son intensité moyenne d'utilisation a été élevée (note de 6,8). De même ont été fortement utilisés des articles dans les journaux (79 %, note d'intensité 6,2) ainsi que des émissions télévisées sur les votations (71 %, note d'intensité 5,7) et des sites d'actualités sur Internet (71 %, note d'intensité 5,4). Ces canaux ont formé les sources principales d'informations tout autour des votations. Ont été moyennement utilisés les journaux dédiés aux votations ou les dépliants (61 %, note d'intensité 4,5), les émissions de radio (58 %, note d'intensité 4,8) et les affiches dans

la rue (56 %, note d'intensité 3,3). Une bonne moitié des titulaires du droit de vote a utilisé des annonces dans les journaux (52 %, note d'intensité 3,8), des sondages d'opinion (52 %, note d'intensité 3,8) ainsi que des courriers et commentaires des lecteurs dans des forums sur Internet (50 %, note d'intensité 4,0). Des sources d'information plus récentes et plus informelles restent moins diffusées : les commentaires sur les portails d'actus en ligne (46 %, note d'intensité 4,2), les communications sur le lieu de travail (40 %, note d'intensité 4,0) atteignent une minorité. Les réseaux sociaux (35 %, note d'intensité 4,3) ainsi que les vidéos en ligne (34 %, note d'intensité 4,4) sont aussi utilisés par environ un tiers des personnes. L'application VoteInfo de la Confédération se situe également dans cette plage avec 34 % mais sa note de 6,0 révèle une intensité d'usage par les utilisateurs supérieure à la moyenne.

Tableau 11 : Utilisation des médias (parts en % des votants-es)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
La Brochure fédérale explicative	89	6,8	2099
Articles dans les journaux	79	6,2	1871
Émissions sur les votations à la télévision	71	5,7	1686
Pages d'actualités sur Internet	71	5,4	1653
Journaux sur les votations ou dépliants	61	4,5	1464
Émissions sur les votations à la radio	58	4,8	1363
Affiches dans la rue	56	3,3	1303
Annonces dans les journaux	52	3,8	1209
Sondages d'opinion	52	3,8	1199
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet	50	4,0	1187
Commentaires sur les portails d'actualités en ligne	46	4,2	1068
Messages sur le lieu de travail	40	4,0	968
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter/X ou Instagram	35	4,3	874
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	34	4,4	843
Application VoteInfo de la Confédération	34	6,0	797

Résultats pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« Part d'utilisation en % ») indique la part de votants-es qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Le nombre d'indications se réfère également aux utilisatrices et utilisateurs du média respectif.

Avec l'Initiative pour un fonds climat et avec la Loi fédérale sur l'imposition individuelle, aucun lien clair ne s'est manifesté entre la nature de l'utilisation des médias et le vote effectué. Aussi avec l'Initiative SSR et l'Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » avec

son contre-projet, des différences se laissent certes discerner entre les groupes, mais elles s'avèrent réduites. Ainsi avec l'Initiative SSR est apparu un schéma légèrement différent. Les personnes s'informant principalement via les canaux de communication en ligne ont plus fréquemment accepté l'initiative. Avec l'Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » et son contre-projet, le schéma inverse s'est manifesté. L'approbation a été plus forte chez les personnes qui s'informaient principalement via les médias traditionnels, ou à égalité via les deux canaux de communication.

Tableau 12 : Mode d'information politique (en % des votants-es)

Canaux de communication	Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » et son contre-projet			Initiative SSR		
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur inhérente à l'échantillon	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type
En ligne (via Internet)	40	785	± 3,4	42	820	± 3,4
Les deux, environ à parts égales	47	651	± 3,8	37	652	± 3,7
Hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio)	48	732	± 3,6	32	736	± 3,4
N (total) / V de Cramér			V=0,07*			V=0,09**

Résultats pondérés. Exemple de lecture : de toutes les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet de l'Initiative SSR, 42 % ont voté Oui.

Tableau 13 : Mode d'information politique (en % des votants-es)

Canaux de communication	Initiative pour un fonds climat			Imposition individuelle		
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur inhérente à l'échantillon	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type
En ligne (via Internet)	32	766	± 3,3	53	791	± 3,5
Les deux, environ à parts égales	30	640	± 3,6	55	645	± 3,8
Hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio)	26	701	± 3,3	55	709	± 3,7
N (total) / V de Cramér			V=0,06			V=0,02

Résultats pondérés. Exemple de lecture : De toutes les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet de l'Initiative pour un fonds climat, 32 % ont voté Oui.

4 Initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » et contre-projet direct

4.1 La situation de départ, le projet et les recommandations

L'Initiative « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces et de billets (L'argent liquide, c'est la liberté) » a été déposée le 15 février 2023 avec à l'appui 136'767 signatures valides. L'Initiative exige que la disponibilité de l'argent liquide et que le Franc en tant que monnaie de la Suisse soient ancrés dans la Constitution suisse. Il faut que la Confédération soit obligée à toujours fournir suffisamment de pièces de monnaie et de billets de banque, et que le remplacement du franc suisse par une autre monnaie ne soit possible qu'avec l'approbation du peuple et des Cantons.

Les Conseil fédéral et le Parlement sont d'accord avec cette cause de l'initiative, mais ils ne sont pas avec son libellé et ont pour cette raison élaboré un contre-projet. Ce contre-projet prévoit que la disponibilité de l'argent liquide et que le Franc en tant que monnaie suisse soient ancrés dans la Constitution. Il reprend cependant le libellé de dispositions de loi existantes et souligne la mission de la Banque nationale suisse. Qui approuvait l'initiative a critiqué la formulation imprécise de « l'argent liquide » dans le contre-projet, alors que le texte de l'initiative parle lui de « billets de banque et pièces », et le fait que ce ne soit pas la Confédération qui endosse la responsabilité mais la Banque nationale. Qui s'opposait à l'initiative et au contre-projet a indiqué en substance que cette votation était inutile étant donné qu'en cas d'adoption rien ne changerait et que le régime juridique était déjà suffisant. L'initiative populaire et le contre-projet de l'Assemblée fédérale avaient fait l'objet de votations séparées le 8 mars. Une question du sondage permettait d'indiquer quel projet il faudrait préférer au cas où l'initiative et le contre-projet seraient tous deux adoptés.

Le Conseil national a refusé l'initiative populaire (15 Oui, 179 Non) et a soutenu le contre-projet (179 Oui, 15 Non). Même chose au Conseil des Etats : l'initiative a donné lieu à un rapport de 1 voix Oui pour 44 voix Non. Le contre-projet de son côté a obtenu 44 voix Oui et 1 voix Non. Parmi les partis, l'UDC a été le seul à soutenir l'initiative, tous les autres se sont prononcés contre elle. Le PVL a été le seul parti à donner le Non comme mot d'ordre au contre-projet : tous les autres partis ont été pour le Oui.

Le 8 mars 2026, l'électorat et les Cantons se sont décidés en faveur du contre-projet. Ce dernier a été clairement accepté avec 73,4 % de voix Oui et l'ensemble des voix des Cantons. L'initiative populaire en revanche a été refusée par 54,4 % de la population votante et par 14 voix des Cantons.

4.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

Les attitudes politiques livrent des indices expliquant comment se sont formés le Non à l'Initiative pour l'argent liquide et le Oui à son contre-projet direct (tableau 14). Dans l'ensemble, le comportement de vote a clairement suivi les attitudes politiques de base. L'approbation de l'initiative a varié en fonction de l'autoclassement sur l'échelle gauche-droite, de la sympathie pour un parti ainsi que de la confiance envers différentes institutions.

Plus les titulaires du droit de vote s'autoclassaient loin à droite et plus leur approbation de l'Initiative pour l'argent liquide s'est avérée élevée. Les personnes positionnées complètement à droite ont le plus fréquemment voté pour l'initiative (68 %). Celles positionnées au centre politique se sont trouvées, avec une part de 44 % de Oui, près de la moyenne totale de 45,6 %. Un schéma opposé s'est dessiné avec le contre-projet : l'approbation a été la plus élevée chez les personnes complètement à gauche (86 %) puis est allée en diminuant avec une orientation à droite croissante, les personnes complètement à droite s'avérant les plus critiques (62 %).

La sympathie envers un parti a également marqué le comportement de vote. Avec l'Initiative pour l'argent liquide, les sympathisants-es de l'UDC ont manifesté la plus forte approbation avec 68 %, suivis des sympathisants-es des Verts-es et des personnes sans attaches à un parti (57 % respectivement). Les autres partis se sont tous situés en dessous de la moyenne générale de 45,6 %. Les sympathisants-es du PS ont voté à 38 % Oui, leurs homologues du PLR ont fait de même à 34 %, ceux et celles du Centre à 30 %. L'approbation la plus faible a été enregistrée chez les sympathisants-es du PVL avec 19 % seulement. Un autre portrait s'est dessiné avec le contre-projet. Les taux d'approbation les plus élevés ont été enregistrés chez les sympathisants-es des Verts-es (89 %), suivis des sympathisants-es du PS (85 %) et du Centre (84 %). Les sympathisants-es du PLR et du PVL ont voté Oui respectivement à 75 % et 72 %. Les personnes sans attaches partisanses ont occupé une position moyenne avec 78 %. Se sont montrés les plus réservés les sympathisants-es de l'UDC et d'autres partis (resp. 63 % et 57 %), qui ainsi ont été les seuls groupes à se situer en dessous de la moyenne totale de 73,4 %.

La confiance envers le Conseil fédéral présente un lien moyennement fort et statistiquement significatif avec la décision de vote. L'approbation de l'Initiative pour l'argent liquide est allée en diminuant nettement avec l'augmentation de la confiance envers le Conseil fédéral, passant de 67 % chez les personnes lui faisant très peu à peu confiance, à 33 % chez celles lui faisant très hautement confiance. Un autre schéma s'est dessiné avec le contre-projet : les personnes faisant très hautement confiance au Conseil fédéral ont approuvé à 80 % le contre-projet, tandis que faisaient de même à 54 % celles lui accordant très peu de confiance.

Un schéma similaire s'est manifesté avec la confiance envers les médias. L'approbation de l'initiative, partie de 57 % (faible confiance éprouvée) est allée en diminuant jusqu'à 34 % (très haute confiance éprouvée) au fur et à mesure que la confiance envers les médias augmentait. Pour le contre-projet en revanche, l'approbation est allée en augmentant comme la confiance envers les médias, passant de 62 % avec une faible confiance éprouvée à 87 % pour une très haute confiance. La confiance éprouvée envers la Banque nationale suisse s'est trouvée elle aussi en lien statistiquement significatif avec le

comportement de vote. Les personnes ayant très peu confiance en la BNS ont approuvé à 69 % l'initiative, tandis que celles lui faisant très fortement confiance n'étaient que 37 % à voter Oui. Avec le contre-projet, les différences ont été moins accusées mais ont cependant montré une tendance similaire : les personnes faisant très peu confiance à la BNS ont approuvé à 63 % le contre-projet, tandis que celles ayant très fortement confiance en elle faisaient de même à 77 %, de sorte qu'ici le lien pointe dans la direction opposée.

Les valeurs personnelles elles aussi ont influencé la décision de vote. Les personnes ayant des attitudes de base orientées vers la tradition ont soutenu l'Initiative pour l'argent liquide nettement plus fréquemment (69 %) que celles plus tournées vers l'esprit du temps (34 %). Si ce schéma était moins marqué dans le contre-projet, il n'en a pas moins été reconnaissable : les personnes orientées sur l'esprit du temps ont voté Oui à 80 %, tandis que celles privilégiant la tradition ont encore été une majorité (66 %) à voter Oui.

Tableau 14 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Initiative pour l'argent liquide			Contre-projet		
	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	45,6	2293		73,4	2037	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,23***			V=0,2***
Complètement à gauche (0-2)	42	275	± 5,8	86	251	± 4,3
A gauche (3-4)	35	439	± 4,5	84	419	± 3,5
Au centre (5)	44	535	± 4,2	76	460	± 3,9
A droite (6-7)	39	489	± 4,3	73	440	± 4,2
Complètement à droite (8-10)	68	383	± 4,7	62	338	± 5,2
Sympathie pour un parti			V=0,33***			V=0,24***
UDC	68	446	± 4,3	63	386	± 4,8
PLR	34	370	± 4,8	75	325	± 4,7
Le Centre	30	296	± 5,2	84	267	± 4,4
PVL	19	149	± 6,3	72	135	± 7,6
PS	38	404	± 4,7	85	377	± 3,6
Verts-es	57	153	± 7,9	89	137	± 5,3
Autre parti	50	141	± 8,3	57	124	± 8,8
Aucun	57	158	± 7,7	78	140	± 6,9
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,23***			V=0,24***

Paramètres	Initiative pour l'argent liquide			Contre-projet		
	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Très réduite à réduite (0-4)	67	314	± 5,2	54	271	± 5,9
Moyenne (5)	49	389	± 5	83	336	± 4
Élevée (6-7)	46	633	± 3,9	75	582	± 3,5
Très élevée (8-10)	33	878	± 3,1	80	782	± 2,8

Confiance envers les médias			V=0,19***			V=0,21***
Très réduite à réduite (0-4)	57	754	± 3,5	62	646	± 3,7
Moyenne (5)	40	548	± 4,1	78	488	± 3,7
Élevée (6-7)	37	588	± 3,9	81	542	± 3,3
Très élevée (8-10)	34	296	± 5,4	87	277	± 4
Confiance envers la Banque nationale suisse			V=0,21***			V=0,1***
Très réduite à réduite (0-4)	69	238	± 5,9	63	200	± 6,7
Moyenne (5)	54	329	± 5,4	72	282	± 5,3
Élevée (6-7)	51	509	± 4,3	71	450	± 4,2
Très élevée (8-10)	37	1127	± 2,8	77	1032	± 2,6
Valeurs personnelles : A) Une Suisse qui va avec son temps ou B) une Suisse qui protège ses traditions			V=0,3***			V=0,13***
En phase avec son temps	34	642	± 3,7	80	595	± 3,2
Valeurs personnelles mitigées	38	909	± 3,2	74	819	± 3
Protéger les traditions	69	652	± 3,6	66	549	± 4

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

Outre les attitudes politiques, ce sont également des paramètres sociodémographiques qui ont marqué le comportement de vote (tableau 15). Un schéma est clairement reconnaissable relativement à l'âge : tandis que les 18-29 ans et les 30 à 39 ans affichaient les parts de Oui les plus basses (resp. 33 % et 34 %), les 60 à 69 ans ont voté à 53 % et les plus de 70 ans à 56 % pour l'initiative. Le contre-projet n'a en revanche révélé presque

aucune différence d'âge, le lien est dénué de signification statistique. Il n'y a pratiquement aucune différence selon le sexe : les hommes et les femmes ont voté aussi bien pour l'initiative (resp. 46 % et 45 %) que pour le contre-projet (resp. 74 % et 73 %), avec des pourcentages de Oui presque identiques. Dans les deux cas, le lien n'a pas de signification statistique. Pour le niveau d'éducation en revanche, des différences nettes existent. Les personnes sans éducation postobligatoire ainsi que celles ayant reçu un apprentissage professionnel ont le plus fréquemment approuvé l'initiative (resp. 58 % et 57 %), tandis que l'approbation diminuait avec l'augmentation du niveau d'éducation. Les personnes diplômées d'une haute école ou d'une université ont le plus fréquemment rejeté l'initiative (32 % de Oui). Pour le contre-projet, le portrait s'est avéré moins uniforme : la plus forte approbation est venue du périmètre des personnes détenant la maturité ou une éducation professionnelle supérieure (81 %), tandis que les sympathisants-es détenant une éducation professionnelle de base se montraient les plus réservés.

Tableau 15 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Initiative pour l'argent liquide			Contre-projet		
	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	45,6	2293		73,4	2037	
Age			V=0,18***			V=0,07
18-29 ans	33	252	± 5,8	77	233	± 5,4
30-39 ans	34	299	± 5,4	77	277	± 5
40-49 ans	41	360	± 5,1	73	324	± 4,8
50-59 ans	43	455	± 4,6	68	401	± 4,6
60-69 ans	53	487	± 4,4	72	435	± 4,2
70 ans et plus	56	440	± 4,6	76	367	± 4,4
Sexe			V=0			V=0
Hommes	46	1150	± 2,9	74	1046	± 2,7
Femmes	45	1143	± 2,9	73	991	± 2,8
Niveau d'éducation			V=0,22***			V=0,15***
Sans éducation postobligatoire	58	230	± 6,4	79	190	± 5,8
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	57	680	± 3,7	66	578	± 3,9
Maturité/Formation professionnelle supérieure	42	608	± 3,9	81	554	± 3,3

Paramètres	Initiative pour l'argent liquide			Contre-projet		
	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
École technique/Université/EPF/Doctorat	32	725	± 3,4	76	679	± 3,2
Revenus du foyer			V=0,32***			V=0,04
Jusqu'à 3'000 CHF	75	98	± 8,6	74	77	± 9,9
3'000-5'000 CHF	68	243	± 5,9	73	210	± 6
5'000-7'000 CHF	59	352	± 5,1	71	314	± 5
7'000-9'000 CHF	44	323	± 5,4	75	295	± 5
9'000-11'000 CHF	43	279	± 5,8	78	248	± 5,2
Plus de 11'000 CHF	27	672	± 3,4	73	627	± 3,5

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

4.3 Les motifs

Les motifs déterminants d'un Oui ou d'un Non ont été saisis par le biais d'une question ouverte. Pour qui approuvait l'Initiative pour l'argent liquide (tableau 16), trois catégories de motifs ont dominé : des raisons personnelles (24 % de toutes les premières indications, 29 % de toutes les indications), des raisons de sécurité (resp. 22 % et 30 %) ainsi que des motifs de société (resp. 6 % et 10 %).

Pour beaucoup de votants-es en faveur du Oui, des réflexions touchant à la sécurité ont figuré au premier plan. Respectivement 22 % et 30 % ont fondé leur approbation de l'Initiative pour l'argent liquide sur des raisons de sécurité, sachant qu'ont été cités notamment la sécurisation en cas de défaillances du système ou de pannes de courant (resp. 6 % et 9 %), le refus d'une digitalisation complète (resp. 4 % et 5 %), ainsi que l'empêchement de la surveillance et de la traçabilité (resp. 4 % et 7 %).

Les raisons personnelles ont constitué une autre catégorie d'importance similaire : parmi elles ont figuré notamment le souhait de choisir librement le mode de paiement (resp. 10 % et 13 %), un meilleur contrôle des dépenses et de soi-même grâce à l'argent liquide (resp. 3 % et 4 %) ainsi que le côté pratique, au quotidien, de l'usage de l'argent liquide pour régler les petites sommes (resp. 1 % et 3 %). Dans l'ensemble, les raisons personnelles ont représenté 24 % des premières indications (et 29 % de toutes les indications).

Une troisième catégorie a inclus des motifs de société toutefois plus rarement indiqués comme motif principal. Au premier plan a figuré l'accès pour les personnes âgées et celles ayant moins d'affinités avec le numérique (resp. 4 % et 6 %), tandis que l'importance pour les enfants et les sans-papiers (2 % de toutes les indications) ainsi que pour les petits magasins et commerces (resp. 1 % et 2 %) n'était évoquée qu'isolément. Dans

l'ensemble, 6 % des premières indications (et 10 % de toutes indications) ont porté sur des motifs de société.

Tableau 16 : Motifs de décision Pour – l'Initiative (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Raisons de sécurité	22	242	30	318
Sécurisation en cas de défaillances du système/de panne de courant	6	64	9	91
Empêcher la surveillance/la traçabilité	4	33	7	54
Refus de la digitalisation complète	4	64	5	81
Motifs personnels	24	245	29	282
Liberté de choisir le mode de paiement	10	110	13	129
Meilleure maîtrise des dépenses/meilleur contrôle de soi-même	3	32	4	44
Praticité avec les petites sommes/au quotidien	1	9	3	16
Motifs de société	6	78	10	106
Accès pour les personnes âgées/celles ayant moins d'affinités avec le numérique.	4	47	6	63
Important pour les enfants/les sans-papiers	0	8	2	16
Important pour les petits magasins/commerces	1	12	2	16
Aspects généraux	20	201	23	223
Autres	5	51	9	86
Recommandations	1	8	1	9
Réponses visiblement fausses/confusions	1	2	1	2
Ne sais pas/pas de réponse	27	462	27	462

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Les motifs d'un Non à l'Initiative pour l'argent liquide (tableau 17) se laissent structurer en trois catégories principales : motifs ayant trait au contenu (47 % de toutes les premières indications, 51 % de toutes les indications), motifs d'ordre institutionnel (resp. 14 % et 17 %) et motifs personnels (resp. 5 % et 6 %).

Les arguments touchant au contenu ont nettement dominé le camp du Non. L'argument le plus fréquemment mentionné a été celui de l'inutilité de l'initiative, et que le statu quo était jugé suffisant (resp. 18 % et 20 %). Tout aussi répandue a été l'estimation que le contre-projet constituait la solution meilleure ou plus raisonnable (resp. 16 % et 18 %). Resp. 7 % et 8 % supplémentaires ont refusé l'Initiative, la considérant trop extrême ou trop rigide.

Les motifs d'ordre institutionnel ont formé une deuxième catégorie. Une partie des votants-es en faveur du Non a estimé que cette matière était déjà suffisamment réglementée (resp. 6 % et 7 %), d'autres estimant de leur côté qu'un tel règlement n'avait pas à figurer dans la Constitution (resp. 5 % et 7 %). Respectivement 4 % et 4 % supplémentaires ont considérés que la Banque nationale suisse était l'instance compétente, et non pas la Confédération.

Les motifs d'ordre personnel ont joué un rôle subalterne. Il a été le plus fréquemment indiqué que l'initiative n'était pas pertinente pour la personne interrogée (resp. 3 % et 3 %). Certaines personnes ont ainsi indiqué isolément n'utiliser que rarement ou jamais de l'argent liquide (resp. 1 % et 2 %), ou que le paiement dématérialisé correspondait mieux à leurs besoins personnels (resp. 1 % et 1 %).

Tableau 17 : Motifs de décision Contre – l'Initiative (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Motifs ayant trait au contenu	47	459	51	494
Initiative inutile/le statu quo suffit	18	155	20	179
Contre-projet meilleur/plus raisonnable	16	161	18	182
Trop extrême/trop rigide	7	75	8	89
Motifs d'ordre institutionnel	14	109	17	129
Réglementation déjà suffisante	6	41	7	48
N'a rien à faire dans la Constitution	5	44	7	56
BNS compétente au lieu de la Confédération	4	27	4	30

Motifs personnels	5	50	6	59
Absence de pertinence dans mon cas	3	24	3	29
Je n'utilise pratiquement pas/jamais d'argent liquide	1	15	2	17
Le paiement dématérialisé me convient	1	8	1	10
Aspects généraux	2	20	3	26
Autres	6	51	8	83
Recommandations	5	75	7	92
Réponses visiblement fausses/confusions	2	12	2	13
Ne sais pas/pas de réponse	28	341	28	341

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Les motifs d'un Oui au contre-projet direct (tableau 18) se laissent à nouveau structurer en trois catégories principales : motifs ayant trait au contenu (13 % de toutes les premières indications, 16 % de toutes les indications), motifs d'ordre personnel (resp. 6 % et 8 %) et motifs liés à la sécurité (resp. 5 % et 8 %). La forte part d'indications à la rubrique « Aspects généraux » (resp. 17 % et 18 %) saute aux yeux, ainsi que la très forte part (51 %) de votants-es en faveur du Oui qui n'avaient pas fourni de réponses ou qui ne savaient pas pourquoi ils avaient voté Oui.

Les arguments ayant trait au contenu dominent les motifs du Oui. Le contre-projet a été le plus fréquemment indiqué comme compromis meilleur ou plus raisonnable (resp. 8 % et 9 %). Il a également été indiqué isolément qu'un règlement au niveau constitutionnel était judicieux (resp. 1 % et 3 %), ou que la protection du franc suisse représentait un motif (resp. 2 % et 2 %).

Les motifs d'ordre personnel ont joué un rôle modéré. Au premier plan a figuré le souhait de choisir librement le mode de paiement (4 % des premières indications, 5 % de toutes les indications), tandis que des réflexions sur la praticité au quotidien et le souhait de mieux maîtriser les dépenses n'étaient pratiquement pas cités comme motifs (resp. moins de 1 % et 1 % chacune).

Les réflexions liées à la sécurité ont été citées avec une fréquence similaire aux motifs personnels. Respectivement 2 % des premières indications et 3 % de toutes les indications ont mentionné la protection en cas de défaillances des systèmes ou de pannes de courant, respectivement 1 % et 2 % ont mentionné le refus d'une digitalisation complète et, de même, respectivement 1 % et 1 % ont mentionné l'empêchement de la surveillance et de la traçabilité.

Tableau 18 : Motifs de décision Pour – le contre-projet (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Motifs ayant trait au contenu	13	271	16	294
Compromis meilleur/plus raisonnable	8	193	9	206
Règlement judicieux au niveau constitutionnel	1	25	3	28
Protection du franc suisse	2	26	2	31
Motifs personnels	6	65	8	85
Liberté de choisir le mode de paiement	4	38	5	50
Praticité avec les petites sommes/au quotidien	0	1	1	3
Meilleure maîtrise des dépenses/meilleur contrôle de soi-même	0	3	0	7
Raisons de sécurité	5	66	8	89
Sécurisation en cas de défaillances du système/de panne de courant	2	23	3	30
Refus de la digitalisation complète	1	15	2	21
Empêcher la surveillance/la traçabilité	1	6	1	11

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Aspects généraux	17	216	18	239
Autres	5	52	6	63
Recommandations	4	123	5	136
Réponses visiblement fausses/confusions	0	1	0	1
Ne sais pas/pas de réponse	51	825	51	825

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Les raisons d'un Non au contre-projet (tableau 19) sont principalement imputables à des motifs ayant trait au contenu (28 % de toutes les premières indications, 31 % de toutes les indications). Les motifs d'ordre personnel ne jouent pratiquement aucun rôle (respectivement moins de 1% et 1%). Saute aux yeux, avec 52 %, la très forte part de votants-es en faveur du Non qui n'ont pas livré de réponse ou n'ont pas su pourquoi ils avaient voté Non, ce qui surprend peu au vu du faible nombre de votants-es en faveur du Non au contre-projet.

Pour les motifs ayant trait au contenu, la préférence pour l'initiative a figuré au premier plan : respectivement 13 % et 14 % ont indiqué que l'initiative était la meilleure solution. Respectivement 7 % et 8 % supplémentaires n'ont vu aucune valeur ajoutée dans le contre-projet, ou ont considéré que le statu quo suffisait. Il a également été indiqué isolément que le contre-projet n'était pas en phase avec son temps ou que l'argent liquide n'avait pas d'avenir (resp. 2 % et 2 %).

Pratiquement aucun motifs personnels n'ont été indiqués. Ni l'utilisation d'argent liquide par la personne interrogée ni le manque de pertinence pour elle n'ont joué de rôle mesurable comme motif de refus.

Tableau 19 : Motifs de décision Contre – Le Contre-Projet (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Motifs ayant trait au contenu	28	98	31	104
Initiative jugée meilleure	13	31	14	33
Aucune valeur ajoutée/le statu quo suffit	7	39	8	44
Pas en phase avec son temps/l'argent liquide n'a pas d'avenir	2	1	2	1
Motifs personnels	0	8	1	10
Je n'utilise pratiquement pas/jamais d'argent liquide	0	2	0	2
Le paiement dématérialisé me convient	0	1	0	1
Absence de pertinence dans mon cas	0	5	0	7

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Aspects généraux	5	17	9	20
Autres	14	39	16	46
Recommandations	2	3	2	4
Réponses visiblement fausses/confusions	0	0	0	0
Ne sais pas/pas de réponse	52	268	52	268

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

4.4 La résonance des arguments de la votation

Outre les motifs de décision mentionnés dans le cadre d'une question ouverte, différents arguments concrets Pour et Contre ont également été soumis à l'évaluation des personnes interrogées (tableau 20). Ont été instructifs à ce titre non seulement le degré de diffusion de certains arguments, mais la mesure dans laquelle ils font la distinction entre les votants-es en faveur du Oui et les votants-es en faveur du Non. Là où l'évaluation par les deux camps divergeait fortement, les arguments correspondants ont probablement été particulièrement décisifs.

Dans l'ensemble, les arguments Pour (« Pro » référés à l'Initiative pour l'argent liquide) ont rencontré une vaste approbation au sein de la population, aussi bien chez les votants-es en faveur du Oui que chez les votants-es en faveur du Non dans les deux projets. Cela s'est manifesté avec une particulière clarté dans l'argument selon lequel l'argent liquide signifie un quantum de liberté personnelle et d'autodétermination : 78 % de tous les votants-es ont souscrit à cette affirmation. Comme il fallait s'y attendre, l'approbation a été la plus forte (94 %) chez les votants-es en faveur du Oui à l'initiative ; mais les votants-es en faveur du Non à l'initiative ont eux aussi approuvé l'argument à 66 %. Un portrait similaire s'est dessiné avec le contre-projet : 88 % des votants-es en faveur du Oui et 85 % des votants-es en faveur du Non ont approuvé l'affirmation. L'argument a ainsi bénéficié, tous camps confondus, d'un haut niveau de soutien.

Il en va approximativement de même avec l'argument selon lequel les billets de banque et les pièces sont importantes parce qu'ils continuent à fonctionner sans électricité ou sans infrastructure numérique : dans l'ensemble, 89 % des personnes interrogées se sont rangées à cette affirmation. Chez les votants-es en faveur du Oui aux deux projets et comme il fallait s'y attendre, l'approbation s'est avérée un peu plus élevée (resp. 96 % pour l'initiative et 94 % pour le contre-projet) que chez les votants-es en faveur du Non (resp. 84 % et 91 %). Cet argument a lui aussi bénéficié, tous camps confondus, d'un très haut niveau de soutien.

Un schéma similaire se dessine avec l'argument selon lequel il est important de protéger expressément le franc suisse et pas seulement l'argent liquide : dans l'ensemble, 73 % ont souscrit à cette affirmation. Les votants-es en faveur du Oui ont approuvé cet

argument à 84 %, les votants-es en faveur du Non à 66 %. Eu égard au contre-projet en revanche, les votants-es en faveur du Oui et en faveur du Non se sont montrés d'accord presque à parts égales (resp. 79 % et 80 %).

A obtenu nettement moins de soutien l'argument selon lequel la sécurisation de l'argent liquide doit être décidée en premier lieu par le monde politique sur mandat du peuple, et pas par la Banque nationale. Dans l'ensemble, 44 % seulement ont souscrit à cette affirmation, étant précisé qu'il s'est agi là de l'argument Pour le moins partagé. C'est simultanément ici que s'est creusé le plus grand fossé entre les camps : tandis que 60 % des votants-es en faveur du Oui à l'initiative approuvaient cette affirmation, les votants-es en faveur du Non étaient presque moitié moins nombreux (32 %) à faire de même. Chez les votants du contre-projet, les valeurs se trouvaient presque côte-à-côte, soit 53 % d'approbation chez les votants-es en faveur du Oui, et 49 % chez les votants-es en faveur du Non.

La part de réponses « Ne sais pas/pas d'indication » est remarquable : avec les arguments sur la liberté personnelle et le maintien de la fonctionnalité sans alimentation électrique, cette part s'est avérée réduite avec respectivement 5 % et 3 %. Cette part s'est avérée en revanche nettement plus importante avec la question de savoir qui doit décider de la sécurisation de l'argent liquide (13 %), et la question de la protection spécifique du franc suisse par rapport à l'argent liquide en général (12 %), donc environ trois fois aussi élevée que pour les arguments mentionnés les premiers. Cela suggère que ces questions plutôt techniques ou institutionnelles sont perçues comme plus difficiles à évaluer pour une partie de la population.

Avec les arguments Contre s'est dessiné un portrait plus différencié. L'argument selon lequel le contre-projet direct du Parlement protège suffisamment l'argent liquide et le franc suisse, et que l'initiative va inutilement plus loin, et l'argument selon lequel la Banque nationale suisse garantit déjà la fourniture d'argent liquide de manière fiable et n'a pas besoin d'une nouvelle disposition constitutionnelle, ont rencontré la plus vaste approbation d'ensemble avec 65 % chacun. Comme il fallait s'y attendre, le fossé était marquant entre les camps des deux arguments : pour cet argument du contre-projet, 88 % des votants-es en faveur du Non avaient approuvé l'initiative, contre seulement 40 % des votants-es en faveur du Non. Pour l'argument selon lequel la BNS garantit la desserte en argent liquide avec déjà suffisamment de fiabilité, un schéma similaire s'est manifesté : le rapport d'approbation s'élève ici à 82 % de votants-es en faveur du Non au contre-projet / 46 % de votants-es en faveur du Oui au contre-projet.

Également très répandu (60 % au total) a été l'argument selon lequel le règlement légal actuel est suffisant pour assurer la fourniture d'argent liquide à long terme. Ici aussi, les camps avaient nettement différencié : 74 % des votants-es en faveur du Non l'avaient approuvé, face à 44 % des votants-es en faveur du Oui à l'initiative. Concernant le contre-projet, les valeurs étaient plus proches les unes des autres avec 54 % chez les votants-es en faveur du Oui et 44 % chez les votants-es en faveur du Non.

C'est l'argument selon lequel l'initiative avait été formulée de façon trop imprécise et créait des incertitudes juridiques inutiles (49 % au total) qui a reçu le moins d'approbation. En outre, au niveau de cet argument, la part de réponses « Ne sais pas/pas de réponse », soit 20 %, était nettement plus élevée qu'avec les arguments Contre restants,

ce qui suggère que beaucoup de votants-es avaient eu du mal à juger cette estimation juridique.

Pour résumer, il s'avère que les arguments sur l'Initiative pour l'argent liquide et sur le contre-projet ont fondamentalement rencontré, au sein de la population, un vaste socle d'approbation. Les arguments Pour, en particulier ceux sur la liberté, la sécurité et la protection du franc suisse, ont rencontré un soutien majoritaire aussi chez les votants-es en faveur du Non. Cela illustre le fait que la votation portait moins sur la question de savoir s'il faut protéger l'argent liquide, et bien plus sur la façon de le protéger. Les arguments Contre, en particulier ceux sur la compétence de la Banque nationale et sur la portée du contre-projet, contribuent à expliquer pourquoi la majorité des votants-es a rejeté l'initiative tout en approuvant le contre-projet.

Tableau 20 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments Pour de l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Payer avec de l'argent liquide signifie un quantum de liberté personnelle et d'autodétermination.	Total (initiative)	78	17	5
	Votants-es en faveur du oui (initiative)	94	4	2
	Votants-es en faveur du non (initiative)	66	29	5
	Votants-es en faveur du non (contre-projet)	88	9	3
	Votants-es en faveur du Non (contre-projet)	85	13	2
Les billets de banque et les pièces de monnaie sont importants parce qu'ils fonctionnent aussi en l'absence d'électricité ou d'infrastructure digitale.	Total (initiative)	89	8	3
	Votants-es en faveur du Oui (initiative)	96	3	1
	Votants-es en faveur du Non (initiative)	84	13	3
	Votants-es en faveur du Oui (contre-projet)	94	5	1
	Votants-es en faveur du Non (contre-projet)	91	6	3
Ce sont en premier lieu les politiques et non pas la Banque nationale qui décident, sur mandat du peuple, de	Total (initiative)	44	43	13
	Votants-es en faveur du Oui (initiative)	60	31	9

Arguments Pour de l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
la sauvegarde des billets de banque et des pièces de monnaie.	Votants-es en faveur du Non (initiative)	32	53	15
	Votants-es en faveur du Oui (contre-projet)	53	37	10
	Votants-es en faveur du Non (contre-projet)	49	38	13
Il est exact que le franc suisse expressément est protégé et pas seulement l'argent liquide en général, lequel peut aussi englober des formes digitales de l'argent.	Total (initiative)	73	15	12
	Votants-es en faveur du Oui (initiative)	84	9	7
	Votants-es en faveur du Non (initiative)	66	20	14
	Votants-es en faveur du Oui (contre-projet)	79	11	10
	Votants-es en faveur du Non (contre-projet)	80	14	6
Arguments Contre de l'initiative				
La réglementation légale d'aujourd'hui est suffisante pour assurer la fourniture d'argent liquide à long terme.	Total (initiative)	60	26	14
	Votants-es en faveur du Oui (initiative)	44	43	13
	Votants-es en faveur du Non (initiative)	74	13	13
	Votants-es en faveur du Oui (contre-projet)	54	34	13
	Votants-es en faveur du Non (contre-projet)	44	42	13
L'initiative est formulée de manière trop imprécise et crée des incertitudes juridiques inutiles.	Total (initiative)	49	31	20
	Votants-es en faveur du Oui (initiative)	34	47	19
	Votants-es en faveur du Non (initiative)	62	18	20
	Votants-es en faveur du Oui (contre-projet)	44	37	19

Arguments Pour de l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
	Votants-es en faveur du Non (contre-projet)	32	51	18
La Banque nationale suisse garantit déjà de manière fiable la fourniture d'argent liquide. Une nouvelle disposition constitutionnelle n'est pas nécessaire.	Total (initiative)	65	24	11
	Votants-es en faveur du Oui (initiative)	46	42	12
	Votants-es en faveur du Non (initiative)	82	9	9
	Votants-es en faveur du Oui (contre-projet)	57	33	10
	Votants-es en faveur du Non (contre-projet)	50	37	13
Le contre-projet direct du Parlement protège suffisamment l'argent liquide et le Franc, l'initiative va inutilement plus loin.	Total (initiative)	65	23	12
	Votants-es en faveur du Oui (initiative)	40	46	14
	Votants-es en faveur du Non (initiative)	88	4	8
	Votants-es en faveur du Oui (contre-projet)	58	30	12
	Votants-es en faveur du Non (contre-projet)	38	51	11

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Le total est basé sur les pondérations de l'Initiative pour l'argent liquide. Le classement des arguments en « Pour » et « Contre » se réfère à l'Initiative pour l'argent liquide ; ces mêmes arguments peuvent être appliqués de façon analogue au contre-projet. Exemple de lecture pour le premier argument : 78 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que 94 % de tous les votants-es en faveur du Oui, 66 % de tous les votants-es en faveur du Non à l'Initiative pour l'argent liquide et les 88 % et 85 % respectifs du contre-projet) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel le paiement en argent liquide signifie un quantum de liberté personnelle et d'autodétermination. 17 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 5 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour tous les arguments : Total de Initiative pour l'argent liquide 2'293, votants-es en faveur du Oui 1'253, votants-es en faveur du Non 1'040 ; total du contre-projet 2'037, votants-es en faveur du Oui 1'605, votants-es en faveur du Non 432.

5 Initiative SSR

5.1 La situation de départ, le projet et les recommandations

Le 10 août 2023, l'UDC, l'Union suisse des arts et métiers ainsi que les Jeunes libéraux radicaux suisses ont déposé l'Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! (Initiative SSR) » appuyée par 126'290 signatures valides. L'initiative exige d'abaisser les redevances SSR pour les foyers privés de 335 à 200 francs, et d'exonérer entièrement les entreprises de cette redevance. Avec la diminution des redevances, il faut que la SSR réduise la voilure et se restreigne à son offre de base. Les diffuseurs privés ne sont pas affectés par cette baisse des redevances et sont censés s'en trouver renforcés. Les personnes approuvant l'initiative fondent leur attitude sur le fait que la Suisse, comparée à l'international, perçoit déjà des redevances particulièrement élevées, que la SSR déborde des limites de sa mission et que cet allègement est nécessaire vu la hausse du coût de la vie.

En raison de l'Initiative SSR, le Conseil fédéral a décidé d'un contre-projet visant à délester les foyers et les entreprises, et à ramener progressivement les redevances à 300 francs d'ici 2029. En outre, il hausse à partir de 2027 le seuil de la T.V.A. à partir duquel les entreprises doivent acquitter la redevance : ce seuil passe de 500'000 à 1,2 million de francs. Cet abaissement des taxes est équilibré et la SSR travaille déjà à la mise en œuvre de mesures d'économie. La SSR peut selon lui rester présente sur plusieurs sites en Suisse et proposer des programmes de radio et de télévision dans toutes les régions linguistiques, ainsi que des contenus en ligne qui restent à la fois de bonne qualité et attractifs.

L'UDC est le seul des grands partis à se prononcer en faveur de l'Initiative SSR. Tous les autres partis ont pris le Non pour mot d'ordre. Au Conseil national, le vote s'est traduit par 115 voix Non et 76 voix Oui. Le Conseil des Etats a rejeté l'initiative par 37 voix contre 7.

L'initiative a été rejetée le 8 mars 2026 par 61,9 % de l'électorat suisse et par l'ensemble des Cantons. Ainsi et après l'Initiative « No-Billag », c'est la seconde fois qu'une initiative populaire s'opposant aux redevances SSR est rejetée.

5.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

Les paramètres politiques et sociodémographiques suggèrent comment interpréter la décision en faveur du Non à l'Initiative SSR (tableaux 21 et 22).

Des différences très nettes apparaissent le long de l'axe d'autoclassement gauche-droite. Plus les titulaires du droit de vote se situaient à droite et plus la part de Oui a été élevée. Tandis que les personnes complètement à gauche n'ont été que 9 % à approuver l'initiative et que la part de Oui chez les celles se positionnant à gauche s'élève à 17 %, elle atteint 31 % au Centre politique. Chez les personnes positionnées à droite, l'approbation a grimpé à 45 % et atteint son taux le plus élevé, 75 %, chez celles positionnées complètement à droite.

La sympathie pour un parti trace elle aussi un portrait polarisé. Ce sont les sympathisants-es de l'UDC qui ont atteint la plus forte approbation (75 %). Chez les sympathisants-es du PLR, la part de Oui s'est chiffrée à 38 %, et à 35 % chez les Indépendants-es. L'approbation a été moindre auprès des sympathisants-es du Centre (27 %) et du PS (18 %). Les parts de Oui sont faibles à très faibles chez les sympathisants-es du PVL (11 %) et des Verts-es (10 %). Par comparaison, les sympathisants-es d'autres partis ont livré un taux d'approbation moyen (32 %).

La confiance envers les institutions politiques et médiatiques montre également l'existence de liens nets avec la décision de vote. Le lien le plus puissant se manifeste avec la confiance éprouvée envers la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR). Les personnes faisant très peu confiance à ces institutions ont soutenu l'initiative à 86 %, tandis que la part de Oui descendait à 11 % chez celles leur faisant très fortement confiance. Des schémas similaires se manifestent pour la confiance envers les médias, les journalistes et les travailleurs culturels. Plus la confiance envers ces acteurs est élevée et plus l'approbation de l'initiative est faible. Concernant la confiance envers les diffuseurs privés, ce lien est également présent, mais nettement moins marqué toutefois. La confiance éprouvée envers le Conseil fédéral a eu elle aussi un effet significatif sur la décision de vote. L'approbation diminue au fur et à mesure que la confiance envers le Conseil fédéral augmente, passant de 70 % chez les personnes lui faisant très peu confiance à 25 % chez celles qui lui font extrêmement confiance.

Les valeurs normatives personnelles entretiennent elles aussi un lien avec le comportement de vote. Les personnes pour qui une Suisse qui protège ses traditions est plus importante qu'une Suisse qui va avec son temps ont approuvé à 67 % le projet. Chez celles ayant des échelles de valeurs mitigées, la part de Oui est descendue à 34 % tandis que parmi celles interrogées qui préfèrent une Suisse en phase avec son temps, cette part n'a plus été que de 16 %. Un effet se manifeste également avec les attitudes économiques de base : les personnes préférant plus de concurrence sur le marché ont approuvé nettement plus souvent le projet, à raison de 53 %, que les personnes interrogées ayant des attitudes mitigées (27 %) ou ayant une préférence pour des interventions plus intenses de l'Etat (29 %). En définitive, les échelles de valeur politico-économiques ont eu un effet sur la décision de vote. Les personnes qui approuvent la privatisation des anciennes entreprises publiques ont approuvé le projet à 58 %, soit plus fréquemment que les personnes interrogées ayant une attitude mitigée (37 %) ou une préférence pour le contrôle par l'Etat des entreprises publiques (35 %).

Tableau 21 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	38,1	2345	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,45***
Complètement à gauche (0-2)	9	293	± 3,3
A gauche (3-4)	17	461	± 3,4
Au centre (5)	31	539	± 3,9
A droite (6-7)	45	487	± 4,4
Complètement à droite (8-10)	75	380	± 4,4
Sympathie pour un parti			V=0,49***
UDC	75	448	± 4
PLR	38	370	± 5
Le Centre	27	305	± 5
PVL	11	152	± 5
PS	18	408	± 3,7
Verts-es	10	162	± 4,6
Autre parti	32	139	± 7,8
Aucun	35	169	± 7,2
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,31***
Très réduite à réduite (0-4)	70	320	± 5
Moyenne (5)	42	392	± 4,9
Élevée (6-7)	36	655	± 3,7
Très élevée (8-10)	25	901	± 2,8
Confiance envers les médias			V=0,44***
Très réduite à réduite (0-4)	65	765	± 3,4
Moyenne (5)	32	560	± 3,9
Élevée (6-7)	18	608	± 3,1
Très élevée (8-10)	15	302	± 4
Confiance envers la Société suisse de radiodiffusion et télévision, SRG SSR			V=0,61***
Très réduite à réduite (0-4)	86	458	± 3,2
Moyenne (5)	54	295	± 5,7
Élevée (6-7)	29	559	± 3,8
Très élevée (8-10)	11	981	± 2

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Confiance envers les journalistes			V=0,42***
Très réduite à réduite (0-4)	65	693	± 3,6
Moyenne (5)	36	488	± 4,3
Élevée (6-7)	21	649	± 3,1
Très élevée (8-10)	17	443	± 3,5
Confiance envers les travailleurs culturels			V=0,37***
Très réduite à réduite (0-4)	61	610	± 3,9
Moyenne (5)	35	442	± 4,5
Élevée (6-7)	26	599	± 3,5
Très élevée (8-10)	16	484	± 3,3
Confiance envers les diffuseurs privés (p. ex. TX Group, Ringier, CH Media, le groupe de diffusion NZZ)			V=0,19***
Très réduite à réduite (0-4)	48	869	± 3,3
Moyenne (5)	33	537	± 4
Élevée (6-7)	29	533	± 3,9
Très élevée (8-10)	25	218	± 5,8
Valeurs personnelles : A) Une Suisse où l'État intervient plus dans l'économie, ou B) Une Suisse où règne plus de concurrence sur le marché			V=0,26***
Plus d'interventions de l'État	29	407	± 4,4
Valeurs personnelles mitigées	27	903	± 2,9
Plus de concurrence	53	756	± 3,6
Valeurs personnelles : A) Une Suisse qui va avec son temps ou B) une Suisse qui protège ses traditions			V=0,41***
En phase avec son temps	16	665	± 2,8
Valeurs personnelles mitigées	34	932	± 3
Protéger les traditions	67	657	± 3,6
Valeurs personnelles : A) Une Suisse qui privatise toutes ses anciennes entreprises publiques telles que la Poste, Swisscom et les CFF, ou B) Une Suisse où la Confédération conserve le contrôle de ses entreprises publiques			V=0,13***
Privatisation d'anciennes entreprises publiques	58	181	± 7,2
Valeurs personnelles mitigées	37	507	± 4,2

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
La Confédération conserve la maîtrise des entreprises publiques	35	1529	± 2,4

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

La comparaison entre les tranches d'âge révèle des différences faiblement marquées. Les taux d'approbation les plus élevés (resp. 43 % et 45 %) se trouvent chez les moins de 40 ans. Tandis que les parts de Oui se situaient à environ un tiers chez les 40-49 ans et les 60-69 ans, elles ont atteint encore une fois 41 % chez les 50-59 ans. Chez les plus de 70 ans, la part de Oui a été de 36 %. Une observation par sexe ne fait ressortir aucune différence significative dans le comportement de vote. Un regard sur le niveau d'éducation laisse en revanche reconnaître un lien : plus le niveau d'éducation formelle est élevé et plus les taux d'approbation diminuent. Les personnes détenant une formation professionnelle de base donnent la part de Oui la plus élevée (49 %), suivies des personnes n'ayant pas reçu d'éducation postobligatoire (40 %). L'approbation est nettement inférieure chez les personnes titulaires de la maturité ou ayant reçu une formation professionnelle supérieure (33 %), ainsi que chez les diplômés-es de l'enseignement supérieur (30 %). Le revenu du foyer fait ressortir lui aussi un lien. Le taux d'approbation le plus élevé (53 %) a été constaté dans les foyers percevant jusqu'à 3'000 francs de revenus. L'approbation a eu tendance à diminuer avec l'augmentation du revenu, pour atteindre son taux le plus bas (27 %) dans les foyers disposant d'un revenu entre 9'000 et 11'000 francs. L'approbation augmente de nouveau légèrement (34 %) dans le groupe des très hauts revenus.

Tableau 22 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	38,1	2345	
Age			V=0,1**
18-29 ans	43	265	± 6
30-39 ans	45	315	± 5,5
40-49 ans	32	371	± 4,8
50-59 ans	41	471	± 4,4
60-69 ans	32	483	± 4,2
70 ans et plus	36	440	± 4,5
Sexe			V=0,03
Hommes	40	1166	± 2,8
Femmes	37	1179	± 2,8
Niveau d'éducation			V=0,16***

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Sans éducation postobligatoire	40	224	± 6,4
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	49	690	± 3,7
Maturité/Formation professionnelle supérieure	33	623	± 3,7
École technique/Université/EPF/Doctorat	30	754	± 3,3
Revenus du foyer			V=0,12***
Jusqu'à 3'000 CHF	53	91	± 10,3
3'000-5'000 CHF	43	243	± 6,2
5'000-7'000 CHF	39	359	± 5,1
7'000-9'000 CHF	37	338	± 5,2
9'000-11'000 CHF	27	286	± 5,2
Plus de 11'000 CHF	34	693	± 3,5

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

5.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les motifs du Oui (tableau 23) se laissent structurer en trois catégories principales : motifs financiers (37 % de toutes les premières indications, 43 % de toutes les indications), critique envers la SSR (resp. 30 % et 36 %) et motifs touchant à la politique médiatique (resp. 5 % et 7 %).

Pour les votants-es en faveur du Oui, les arguments financiers ont figuré au premier plan. Respectivement 16 % et 18 % des votants-es en faveur du Oui ont fondé leur approbation sur le fait que les redevances sont trop élevées. Respectivement 8 et 10 % supplémentaires ont indiqué ne pas utiliser les offres de la SSR, tandis que respectivement 6 % et 7 % étaient d'avis que 200 francs suffiraient pour qu'elle remplisse sa mission. Un deuxième groupe de motifs englobe les points critiques tout autour de la SSR. Là a été mentionnée notamment une offre d'informations non équilibrée ou perçue comme penchant à gauche (resp. 15 % et 17 %). Respectivement 8 % et 10 % supplémentaires ont évoqué comme motif de leur approbation de l'initiative la qualité insuffisante des programmes, tandis respectivement 2 % et 6 % mentionnaient comme argument l'inefficacité et le gaspillage. Face à cela, les motifs relevant de la politique médiatique ont joué un rôle subalterne. Certaines personnes interrogées ont fondé leur approbation sur le fait que la SSR devrait s'en tenir à sa mission d'information (2 % pour les deux catégories d'indications), offrir moins d'émissions de divertissement (2 % pour les deux catégories) ou revenir à sa mission cœur de métier, le service public (1 % chacune).

Tableau 23 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Motifs financiers	37	261	43	291
Redevances trop élevées	16	123	18	137
Je n'utilise pas les offres de la SSR	8	44	10	60
200 francs suffisent pour remplir sa mission	6	38	7	45
Critique envers la SSR	30	166	36	204
Offre d'informations non équilibrée/offre penchant à gauche	15	69	17	82
Qualité insuffisante des programmes	8	45	10	62
Inefficacité/gaspillage	2	14	6	24
Motifs relevant de la politique médiatique	5	31	7	39
La SSR doit se limiter à l'information	2	7	2	9
Moins d'émissions de divertissement par la SSR	2	10	2	13
Retour à sa mission cœur de métier, le service public	1	6	1	8
Aspects généraux	5	48	6	56
Autres	3	34	6	57
Recommandations	0	2	0	2
Réponses visiblement fausses/confusions	5	37	6	44
Ne sais pas/pas de réponse	28	264	28	264

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Pour les motifs du Non (tableau 24), trois catégories d'argumentation sont également reconnaissables. Le refus de l'Initiative SSR s'appuie notamment sur l'importance d'une SSR forte (38 % de toutes les premières indications, 42 % de toutes les indications), sur l'évaluation de la SSR (resp. 18 % et 22 %) et sur des motifs financiers (resp. 16 % et 23 %).

Au centre du refus des votants-es en faveur du Non figurait l'importance d'une SSR forte ; respectivement 20 % et 22 % ont fondé leur refus par le fait qu'ils veulent préserver l'indépendance de la SSR. D'autres arguments ont concerné l'importance de la SSR pour les régions linguistiques (resp. 7 % et 10 %) ainsi que pour la démocratie (resp. 8 % et 9 %). Un deuxième groupe important de motifs concerne l'évaluation de la SSR. Respectivement 9 % et 11 % ont cité la crédibilité des informations, tandis que respectivement 9 % et 10 % aussi soulignaient la qualité des offres de la SSR. Un journalisme de haute qualité a été également cité comme argument (resp. 2 % et 4 %). Des arguments financiers ont joué un rôle supplémentaire dans le refus. Respectivement 7 % et 9 % des votants-es en faveur du Non ont indiqué que 200 francs étaient trop peu pour remplir la mission. Respectivement 6 % et 8 % supplémentaires ont souligné la nécessité d'un

financement suffisant de la SSR, tandis que respectivement 2 % et 3 % signalait d'une manière générale la nécessité que le service public soit financé.

Tableau 24 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
SSR puissante	38	522	42	582
Préserver l'indépendance de la SSR	20	285	22	322
Important pour les régions linguistiques	7	94	10	129
Important pour la démocratie	8	95	9	110
Motifs financiers	16	211	23	299
200 francs, c'est trop peu	7	88	9	124
La SSR a besoin d'un financement suffisant	6	84	8	107
Le service public doit être financé	2	17	3	20
Évaluation de la SSR	18	277	22	326
Information crédible	9	109	11	140
Offres de bonne qualité de la SSR	9	151	10	168
Un journalisme de bonne qualité	2	34	4	52
Aspects généraux	7	113	12	188
Autres	2	41	6	94
Recommandations	1	21	4	63
Réponses visiblement fausses/confusions	2	33	2	38
Ne sais pas/pas de réponse	20	402	20	402

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

5.4 La résonance des arguments de la votation

Le tableau 25 montre le degré d'approbation et de refus, par les personnes interrogées, d'arguments Pour et Contre sélectionnés, relatifs à l'initiative SSR, avec une différenciation opérée entre les votants-es en faveur respectivement du Oui et du Non. Plus les différences entre ces groupes sont accusées et plus les arguments respectifs ont tendu à être décisifs lors de la votation.

Dans l'ensemble, les arguments Contre ont rencontré chez les titulaires du droit de vote une approbation nettement plus large que les arguments Pour. Tandis que les adversaires de l'initiative partageaient en vaste majorité les arguments Contre, les arguments Pour

ont rencontré au sein de la population totale un soutien nettement plus faible et ils ont convaincu au premier chef les votants-es en faveur du Oui.

Tous arguments confondus, le plus fort taux d'approbation a été atteint par l'argument Contre selon lequel la redevance de radio et télévision constitue un signe de solidarité vis-à-vis des parties du pays de plus petite taille. Dans l'ensemble, 72 % ont souscrit à cette affirmation. Chez les votants-es en faveur du Non, l'approbation s'est chiffrée à 88 %, tant que 46 % des votants-es en faveur du Oui partageaient aussi cet argument. A également rencontré un taux d'approbation élevé (66 %) l'argument Contre selon lequel une SSR affaiblie menace l'information objective de la population et ainsi une base fondamentale de la démocratie directe. Chez les votants-es en faveur du Non, l'approbation a atteint 91 % tandis qu'elle se chiffrait à 27 % chez les votants-es en faveur du Oui. De la sorte, cet argument a été le plus polarisant des arguments Contre. L'argument indiquant que la SSR joue un rôle capital dans la promotion et la visibilité de la culture suisse et qu'une diminution de la redevance lui serait nuisible, a également été soutenu par une majorité claire (62 %). Dans le camp adverse, l'approbation se chiffrait à 87 %, tandis qu'un quart seulement des personnes approuvant l'initiative se montraient d'accord. L'argument selon lequel le rapport coût/utilité entre les programmes diffusés et les redevances est correct a été un peu moins soutenu, mais néanmoins par une majorité (57 %). 79 % des votants-es en faveur du Non et 22 % des votants-es en faveur du Oui ont soutenu cet argument. Et enfin l'argument Contre selon lequel seul le financement actuel de la SSR permet de lutter efficacement contre la désinformation et la prise d'influence a obtenu une approbation majoritaire. Au total 56 % ont approuvé cet argument. Dans le camp opposé le taux d'approbation s'est chiffré à 79 % et à 22 % dans le camp approuvant.

Les arguments Pour ont dans l'ensemble rencontré une approbation nettement plus faible. Le taux d'approbation le plus élevé parmi les arguments Pour est allé à deux arguments (38 % chacun). D'une part la critique que la SSR, avec son offre d'émissions de divertissement et sportives, dépasse les limites de sa mission de service public et qu'elle pourrait s'en sortir avec nettement moins de moyens financiers. Cet argument a été approuvé par 72 % des votants-es en faveur du Oui, tandis que la part des votants-es en faveur du Non était de 17 %. D'autre part l'argument selon lequel la redevance de radio et télévision actuelle pèse inutilement sur les entreprises bien qu'elles ne puissent pas utiliser l'offre, et qu'une réduction de la redevance constitue un allègement correspondant du commerce. 66 % des personnes approuvant l'initiative ont soutenu cet argument, tandis que la part des votants-es en faveur du Non s'est chiffrée à 21 %. L'argument énonçant que la redevance actuelle est trop élevée, et qu'une réduction réduira la charge des ménages, reçoit un taux d'approbation global similaire (36 %). De tous les arguments Pour, celui-ci a été le plus polarisant : 78 % des votants-es en faveur du Oui l'ont approuvé tandis que 10 % seulement des votants-es en faveur du Non partageaient ce point de vue. De même, 36 % ont soutenu l'affirmation selon laquelle l'offre d'informations de la SSR penche politiquement d'un côté. 67 % des votants-es en faveur du Oui l'ont approuvée, tandis que la part des votants-es en faveur du Non se situait à 18 %. C'est enfin l'argument selon lequel les activités en ligne et sur les réseaux sociaux de la SSR provoqueraient une distorsion de la concurrence au détriment des médias privés qui a reçu le moins d'approbation (25 %). Dans le camp adverse, l'approbation s'est chiffrée

à 12 %, tandis que 47 % seulement des personnes approuvant l'initiative se montraient d'accord.

Tableau 25 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
L'offre d'informations de la SSR est politiquement unilatérale et ne reflète pas à parts égales l'ensemble des façons de voir.	Total	36	57	7
	Votants-es en faveur du Oui	67	25	8
	Votants-es en faveur du Non	18	77	4
Avec son offre d'émissions de divertissement et de sport, la SSR déborde de sa mission de service public et pourrait s'en sortir avec nettement moins d'argent.	Total	38	55	7
	Votants-es en faveur du Oui	72	20	8
	Votants-es en faveur du Non	17	78	5
La redevance de radio et télévision actuelle est trop élevée. Une redevance ramenée à 200 francs déleste sensiblement les foyers et correspond mieux à l'utilisation faite des médias aujourd'hui.	Total	36	59	5
	Votants-es en faveur du Oui	78	18	4
	Votants-es en faveur du Non	10	86	4
La forte présence de la SSR en ligne et sur les réseaux sociaux, avec des offres sous forme de textes, fausse la concurrence aux frais des diffuseurs privés.	Total	25	58	17
	Votants-es en faveur du Oui	47	34	19
	Votants-es en faveur du Non	12	74	15
La redevance de radio et télévision actuelle pèse inutilement sur les entreprises, alors qu'elles ne peuvent pas utiliser l'offre. L'initiative déleste le commerce et fait disparaître une redevance injustifiée.	Total	38	50	11
	Votants-es en faveur du Oui	66	22	12
	Votants-es en faveur du Non	21	69	10
Arguments Contre				
La rapport coût/efficacité entre les programmes diffusés et les redevances est correct.	Total	57	34	9
	Votants-es en faveur du Oui	22	69	9
	Votants-es en faveur du Non	79	13	8
La redevance radio et télévision est un signe de solidarité vis-à-vis des parties du pays de plus petite taille.	Total	72	19	10
	Votants-es en faveur du Oui	46	41	12
	Votants-es en faveur du Non	88	5	6
	Total	66	28	7

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Une SSR affaiblie met en péril l'objectivité de l'information fournie à la population et ainsi une base fondamentale de la démocratie directe.	Votants-es en faveur du Oui	27	63	10
	Votants-es en faveur du Non	91	7	3
Ce n'est qu'avec la redevance de réception actuelle que la SSR peut agir efficacement contre les fausses informations, la propagande et le trumpisme, ainsi que contre la prise d'influence en Suisse et à l'étranger.	Total	56	34	10
	Votants-es en faveur du Oui	22	69	10
	Votants-es en faveur du Non	79	13	9
La SSR joue un rôle capital dans la promotion et la visibilité de la culture suisse. Si la redevance est ramenée à 200 francs, la culture suisse va en pâtir à long terme.	Total	62	31	7
	Votants-es en faveur du Oui	25	66	10
	Votants-es en faveur du Non	87	10	4

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 36 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que 67 % de tous les votants-es en faveur du Oui et 18 % de tous les votants-es en faveur du Non) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel l'offre d'informations de la SSR penche politiquement d'un côté et qu'elle ne reflète pas à parts égales l'ensemble des façons de voir. 57 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 7 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'345 Votants-es en faveur du Oui 767, Votants-es en faveur du Non 1'578.

6 Initiative pour un fonds climat

6.1 La situation de départ, le projet et les recommandations

Le 8 avril 2024, l'Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : Investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (Initiative pour un fonds climat) » a vu le jour avec l'appui de 102'354 signatures valides. Cette initiative du PS et des Verts-es réclame la mise en place, par la Confédération, d'un fonds destiné à la lutte contre le changement climatique. L'initiative prévoit de verser chaque année dans ce fonds entre 0,5 et 1,0 % du PIB de la Suisse, soit approximativement entre 4 et 8 milliards de francs suisses. Ce fonds doit servir à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effets de serre, une consommation d'énergie plus efficace et le développement des énergies renouvelables. Ces mesures visent à promouvoir la biodiversité. De plus, l'offre de postes d'apprentissages et de formation permanente à l'intention de la main-d'œuvre qualifiée doit être soutenue. En outre, l'initiative exige une mise en œuvre et un financement socialement juste.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé de rejeter l'Initiative pour un fonds climat. Ils reconnaissent que de gros investissements seraient nécessaires pour protéger le climat mais que l'initiative va, selon eux, trop loin. Aujourd'hui déjà, la Confédération, les Cantons et les communes font déjà beaucoup selon eux pour atteindre l'objectif Zéro émission nette en 2050. Un nouveau fonds plomberait sur le budget fédéral et affaiblirait le frein à l'endettement. Cette initiative transférerait une grande partie de la responsabilité vers les subventions publiques et affaiblirait ainsi les incitatifs, à l'adresse de la population et des entreprises, à réduire leurs rejets de CO₂. Les coûts des pollutions environnementales doivent être assumés en premier lieu par leurs auteurs-es et non pas par la collectivité.

Au Conseil national, 127 représentants-es ont voté « Non » et 69 ont voté « Oui ». Au Conseil des Etats, le vote a donné 33 voix pour le Non face à 11 voix pour le Oui. Les grands partis au milieu et à droite de l'échiquier politique avaient refusé l'initiative.

L'Initiative sur le fonds climat a essuyé un refus net le 8 mars 2026 : 70,7 % de l'électorat a voté contre elle et aucun Canton ne l'a approuvée.

6.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

Les attitudes politiques livrent des suggestions quant aux raisons du Non à l'Initiative pour un fonds climat (tableau 26).

Dans l'ensemble, le comportement de vote relativement à l'Initiative pour un fonds climat a reflété les attitudes politiques de base. Ont été particulièrement pertinents l'auto-classement sur l'axe gauche-droite, la sympathie pour un parti ainsi que la confiance envers des acteurs scientifiques, orientés vers le climat et l'environnement.

Des différences très nettes se manifestent le long de cet axe d'auto-classement gauche-droite. Plus les titulaires du droit de vote se classaient loin à gauche et plus la part de Oui

a augmenté. Tandis que les personnes se situant complètement à gauche s'exprimaient quasiment en bloc en faveur du projet (91 %) et celles se situant à gauche l'approuvaient aussi majoritairement (56 %), le soutien s'est effondré au Centre politique (12 %). A droite du Centre politique, l'approbation a continué de diminuer en direction de 7 %, tandis que sur le bord droit 3 % seulement avec glissé un Oui dans l'urne.

Un schéma comparablement polarisé s'est manifesté avec la sympathie pour un parti. L'approbation a été particulièrement forte auprès des sympathisants-es des Verts-es (92 %). Les sympathisants-es du PS (71 %) les suivent dans le classement des autres partis. Chez les sympathisants-es des partis bourgeois, l'approbation a été très ténue, en particulier auprès de l'UDC (3 %), du PLR (6 %) et du Centre (8 %). Ont occupé une position intermédiaire les sympathisants-es du PLR (34 %) et leurs homologues d'autres partis (35 %). Les personnes sans attaches à un parti ont elles aussi approuvé le projet mais à un taux réduit (19 %).

La confiance envers les différents acteurs entretient elle aussi un lien étroit avec le comportement de vote. Ce lien est particulièrement fort pour le paramètre Confiance envers les militants-es pour l'environnement. L'approbation de l'Initiative pour un fonds climat a augmenté avec la confiance envers ces militants-es. Ainsi l'éventail des parts de Oui pour le paramètre Confiance envers les militants-es pour l'environnement est compris entre 7 % chez les personnes leur faisant peu confiance et 90 % chez celles leur faisant très hautement confiance. Des schémas similaires se dessinent pour la confiance envers les associations écologiques et envers les climatologues. Avec l'augmentation de la confiance envers les associations écologiques, la part de Oui fait de même, passant de 4 % (très peu de confiance) à 73 % (très haute confiance). Tandis que les personnes faisant peu confiance aux climatologues ont été 2 % à approuver l'initiative, la part de Oui grimpe à 50 % chez celles leur faisant très fortement confiance. Face à cela, un schéma inverse se dessine pour la confiance envers les groupements économiques. Une confiance croissante va de pair avec des parts de Oui en baisse : les 39 % (peu de confiance) descendent à 13 % (très forte confiance).

Les valeurs personnelles elles aussi ont influencé la décision de vote. Les personnes interrogées qui donnent la priorité à la protection de l'environnement plutôt qu'à la prospérité économique ont approuvé nettement plus souvent le projet, avec 73 %, que celles ayant des attitudes mitigées (18 %) ou une préférence pour la prospérité économique (4 %).

Tableau 26 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	29,3	2223	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,67***
Complètement à gauche (0-2)	91	286	± 3,3
A gauche (3-4)	56	442	± 4,6
Au centre (5)	12	493	± 2,9
A droite (6-7)	7	477	± 2,3

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Complètement à droite (8-10)	3	367	± 1,7
Sympathie pour un parti			V=0,67***
UDC	3	431	± 1,6
PLR	6	353	± 2,5
Le Centre	8	290	± 3,1
PVL	34	151	± 7,6
PS	71	394	± 4,5
Verts-es	92	162	± 4,2
Autre parti	35	131	± 8,2
Aucun	19	149	± 6,3
Confiance envers les associations économiques			V=0,21***
Très réduite à réduite (0-4)	39	809	± 3,4
Moyenne (5)	26	498	± 3,9
Élevée (6-7)	22	479	± 3,7
Très élevée (8-10)	13	223	± 4,4
Confiance envers les associations écologistes			V=0,6***
Très réduite à réduite (0-4)	4	752	± 1,4
Moyenne (5)	11	401	± 3,1
Élevée (6-7)	40	507	± 4,3
Très élevée (8-10)	73	475	± 4
Confiance envers les climatologues			V=0,46***
Très réduite à réduite (0-4)	2	458	± 1,3
Moyenne (5)	8	265	± 3,3
Élevée (6-7)	18	458	± 3,5
Très élevée (8-10)	50	978	± 3,1
Confiance envers les activistes pour le climat			V=0,67***
Très réduite à réduite (0-4)	7	1252	± 1,4
Moyenne (5)	45	331	± 5,4
Élevée (6-7)	66	341	± 5
Très élevée (8-10)	90	230	± 3,9
Valeurs personnelles : A) Une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique ou B) une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement			V=0,6***
La protection de l'environnement est plus importante	73	599	± 3,6

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Valeurs personnelles mitigées	18	937	± 2,5
La prospérité économique est plus importante	4	525	± 1,7

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 27) montrent plusieurs différences significatives. La part de Oui diminue nettement avec la montée en âge. Les 18-29 ans ont eu plus tendance à approuver l'Initiative pour un fonds climat que les titulaires du droit de vote plus âgés. Aucune différence significative n'apparaît relativement au sexe. Mais le lien avec le niveau d'éducation obéit lui nettement à un schéma « plus..., plus... » Plus le niveau d'éducation formelle augmente et plus l'approbation fait de même. Tandis que les personnes sans éducation postobligatoire (16 %) et celles détenant une formation professionnelle de base (18 %) n'ont que rarement approuvé le projet, la part de Oui chez les personnes détenant une maturité ou une formation professionnelle supérieure se situe déjà à 30 %. Les plus forts taux d'approbation sont atteints par les diplômés-es de l'enseignement supérieur avec une part de Oui de 41 %. Le revenu du foyer lui aussi permet de décrire un schéma d'interprétation. Le taux d'approbation le plus haut (42 %) est atteint dans les foyers disposant de jusqu'à 3'000 francs et il tend à diminuer au fur et à mesure que le revenu augmente. La part de Oui chez les personnes interrogées dont le foyer dispose de plus de 11'000 francs n'est plus que de 25 %.

Tableau 27 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	29,3	2223	
Age			V=0,13***
18-29 ans	40	248	± 6,1
30-39 ans	34	298	± 5,4
40-49 ans	32	347	± 4,9
50-59 ans	25	440	± 4,1
60-69 ans	26	474	± 4
70 ans et plus	24	416	± 4,1
Sexe			V=0,03
Hommes	28	1122	± 2,6
Femmes	31	1101	± 2,7
Niveau d'éducation			V=0,22***
Sans éducation postobligatoire	16	209	± 5
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	18	643	± 3

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Maturité/Formation professionnelle supérieure	30	590	± 3,7
École technique/Université/EPF/Doctorat	41	739	± 3,6
Revenus du foyer			V=0,1*
Jusqu'à 3'000 CHF	42	93	± 10,1
3'000-5'000 CHF	37	229	± 6,3
5'000-7'000 CHF	34	335	± 5,1
7'000-9'000 CHF	31	318	± 5,1
9'000-11'000 CHF	31	274	± 5,5
Plus de 11'000 CHF	25	666	± 3,3

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

6.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les motifs du Oui (tableau 28) se laissent structurer en trois catégories principales : protection du climat et de l'environnement (41 % de toutes les premières indications, 45 % de toutes les indications), motifs économiques (resp. 8 % et 12 %) et motifs relevant de la politique énergétique (resp. 3 % et 4 %).

Pour les votants-es en faveur du Oui, la protection du climat et de l'environnement a figuré au premier plan. Respectivement 15 % et 16 % des votants-es en faveur du Oui ont fondé leur approbation sur le fait que l'initiative combattait le changement climatique. Respectivement 13 % et 14 % supplémentaires ont indiqué comme motif la protection de l'environnement et de la Nature, tandis que respectivement 9 % et 11 % ont indiqué comme argument centrale la responsabilité vis-à-vis des générations futures. Le deuxième groupe de motifs se concentre sur des réflexions économiques. Certaines personnes interrogées ont souligné la valeur ajoutée par des investissements passés (resp. 1 % et 3 %), l'importance de l'autonomie énergétique et de l'indépendance économique (resp. 1 % et 2 %), ainsi que la promotion de l'innovation et de la technologie (1 % pour chacune de ces deux catégories d'indication). Des réflexions touchant à la politique énergétique ont elles aussi été citées comparativement peu. À ce titre, c'est notamment la promotion des énergies renouvelables qui figurait au premier plan (2 % pour les deux catégories). D'autres personnes interrogées ont indiqué, comme motifs de leur acceptation, la réduction des énergies fossiles (1 %) et des considérations touchant à la sécurité des approvisionnements et de l'énergie (1 %).

Tableau 28 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Protection du climat et de l'environnement	41	270	45	292
Lutte contre le changement climatique	15	96	16	103
Protection de l'environnement/la Nature	13	109	14	114
Responsabilité vis-à-vis des générations futures)	9	54	11	66
Motifs économiques	8	42	12	66
Les investissements passés ajoutent de la valeur	1	11	3	16
Propre approvisionnement en électricité/indépendance économique	1	3	2	7
Promotion de l'innovation/la technologie	1	2	1	5
Motifs relevant de la politique énergétique	3	16	4	21
Promotion des énergies renouvelables	2	12	2	15
Réduction des énergies fossiles	0	3	1	6
Sécurité de l'énergie/sécurité de l'approvisionnement	1	1	1	2
Aspects généraux	35	227	42	266
Autres	0	2	1	10
Recommandations	2	13	2	17
Réponses visiblement fausses/confusions	1	2	1	3
Ne sais pas/pas de réponse	21	208	21	208

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Pour les motifs du Non (tableau 29), trois catégories d'argumentation différentes sont identifiables. Le refus de l'Initiative pour un fonds climat s'appuie sur des motifs économiques (resp. 24 % et 27 %), des motifs relevant de la politique étatique (resp. 22 % et 25 %) et sur des motifs d'économie de marché.

Pour les votants-es en faveur du Non, les arguments économiques ont figuré au premier plan. Le plus fréquemment a été indiqué que le projet s'accompagnait de coûts trop élevés (resp. 15 % et 17 %). Ont également été importants les doutes relativement à des dépenses publiques excessives (resp. 7 % et 8 %), ainsi qu'à une charge supplémentaire pour les contribuables (3 % pour les deux catégories). Dans l'ensemble, des motifs économiques ont rassemblé 24 % des indications principales (27 % de toutes les indications). Les motifs touchant à la politique étatique ont, à ce titre, joué un rôle central supplémentaire. L'estimation était répandue notamment que ce projet, compte tenu des alternatives existantes, était inutile (resp. 17 % et 18 %). D'autres indications ont concerné une fixation erronée de priorités politiques (resp. 3 % et 4 %) ou un rôle trop important de l'Etat (resp. 2 % vs 2 %). Des arguments relevant de l'économie de marché enfin ont été indiqués. 7 % ont indiqué des subventions inefficaces comme motif de leur refus

(toutes les premières indications et toutes les indications). Certaines personnes interrogées ont indiqué par ailleurs une réglementation trop serrée et des interventions trop intenses de l'Etat (2 % de toutes les premières indications et de toutes les indications).

Tableau 29 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Motifs économiques	24	304	27	336
Coûts trop élevés	15	183	17	201
Dépenses publiques trop élevées	7	73	8	81
Charge pour les contribuables	3	61	3	75
Motifs politiques de l'Etat	22	332	25	363
Inutilité vu la présence d'autres solutions	17	255	18	272
Priorité politique erronée	3	55	4	72
Rôle trop important de l'Etat	2	18	2	18
Motifs relevant de l'économie de marché	10	112	10	119
Subventions inefficaces	7	83	7	84
Réglementation trop serrée/interventions de l'Etat trop intenses	2	25	2	27
Distorsion du marché	0	2	0	2
Aspects généraux	19	259	26	357
Autres	0	1	3	20
Recommandations	1	15	1	16
Réponses visiblement fausses/confusions	0	1	0	4
Ne sais pas/pas de réponse	32	577	32	577

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

6.4 La résonance des arguments de la votation

Le tableau 30 montre le degré d'approbation et de refus, par les personnes interrogées, d'arguments Pour et Contre sélectionnés, avec groupement par votants-es en faveur du Oui et en faveur du Non. Plus les différences s'avèrent importantes entre ces groupes et plus elles ont été décisives au moment de voter au sujet de la l'Initiative pour un fonds climat.

Dans l'ensemble, les arguments Contre ont rencontré au sein de la population une approbation plus vaste que les arguments Pour. Tandis que les personnes approuvant les

arguments Pour ont apporté un soutien quasiment monolithique, une approbation claire s'est également manifestée chez les votants-es en faveur du Non.

Parmi les arguments Contre, c'est l'affirmation selon laquelle les dépenses prévues pour le fonds climat plomberaient trop fortement le budget fédéral qui reçu la plus forte approbation. Dans l'ensemble, 62 % ont souscrit à cette affirmation. Chez les votants-es en faveur du Non, l'approbation s'est chiffrée à 83 %, tandis que seulement 16 % des votants-es en faveur du Oui partageaient aussi cet argument. A également été soutenu par une majorité l'argument énonçant que les instruments existants de la politique climatique suisse étaient, par principe, suffisants. Au total 56 % ont approuvé cet argument. Tandis que l'approbation se situait à 79 % chez les votants-es en faveur du Non, elle ne s'est chiffrée qu'à 7 % chez les votants-es en faveur du Oui. De la sorte, cet argument a été le plus polarisant des arguments Contre. L'affirmation selon laquelle le fonds climat fait endosser trop de responsabilité à l'Etat, au lieu de miser sur des incitatifs pour le secteur privé, a elle aussi reçu l'approbation d'une majorité. Cet argument est approuvé par un total de 52 % de toutes les personnes qui ont répondu ici, sachant que 69 % des votants-es en faveur du Non et 15 % des votants-es en faveur du Oui se sont déclarés d'accord avec lui.

Dans les arguments Pour, aucun n'a obtenu d'approbation majoritaire. L'affirmation selon laquelle les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique renforceront la sécurité d'approvisionnement de la Suisse a été soutenue par 78 % des personnes interrogées. Le taux d'approbation ayant été élevé aussi bien parmi les votants-es en faveur du Oui (97 %) que parmi les votants-es en faveur du Non (73), cet argument n'a donc eu, comparativement, que peu d'effet polarisant et c'est lui qui, de tous les arguments Pour et Contre, a reçu la plus forte approbation. S'est avéré nettement plus polarisant en revanche l'argument selon lequel, sans des milliards d'investissements supplémentaires, la Suisse n'avancera pas suffisamment vite dans la protection du climat. Dans l'ensemble, 37 % ont approuvé l'argument, avec un taux très élevé (92 %) dans le camp des votants-es en faveur du Oui, et un taux nettement plus faible (15 %) dans celui des votants-es en faveur du Non. Cet argument a ainsi été l'argument Pour générateur de la plus forte polarisation. De même a été contestée l'affirmation selon laquelle un fond étatique représenterait un instrument apte à promouvoir de façon ciblée des mesures visant à protéger le climat. Dans l'ensemble, 44 % se sont rangés à cet argument. Une distinction opérée entre les votants-es en faveur du Oui et en faveur du Non révèle des valeurs élevées (93 %) chez les votants-es en faveur du Oui et par contre réduites (24 % seulement) chez les votants-es en faveur du Non.

Tableau 30 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Sans des milliards d'investissements supplémentaires, la Suisse n'avancera pas suffisamment vite dans la protection du climat.	Total	37	54	9
	Votants-es en faveur du Oui	92	6	2
	Votants-es en faveur du Non	15	76	10

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Les investissements dans des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique renforcent la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.	Total	78	13	9
	Votants-es en faveur du Oui	97	2	1
	Votants-es en faveur du Non	73	17	9
Un fonds public est un instrument apte à promouvoir des mesures ciblées de protection du climat.	Total	44	45	12
	Votants-es en faveur du Oui	93	4	3
	Votants-es en faveur du Non	24	63	13
Arguments Contre				
Les dépenses prévues pour le fonds climat plomberaient excessivement le budget fédéral.	Total	62	28	10
	Votants-es en faveur du Oui	16	77	7
	Votants-es en faveur du Non	83	8	9
Les instruments existants de la politique climatique suisse sont par principe suffisants.	Total	56	35	9
	Votants-es en faveur du Oui	7	89	4
	Votants-es en faveur du Non	79	13	8
Le fonds climat fait endosser trop de responsabilité à l'Etat au lieu de miser sur des incitatifs pour le secteur privé.	Total	52	34	13
	Votants-es en faveur du Oui	15	75	10
	Votants-es en faveur du Non	69	19	12

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 37 % de tous les votants (ainsi que 92 % de tous les votants-es en faveur du Oui et 15 % de tous les votants-es en faveur du Non) ont souscrit à l'argument Pour selon lequel sans des milliards d'investissements supplémentaires la Suisse n'avancera pas suffisamment vite dans la protection du climat. 54 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 9 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'223 Votants-es en faveur du Oui 709, Votants-es en faveur du Non 1'514.

7 Loi fédérale sur l'imposition individuelle

7.1 La situation de départ, le projet et les recommandations

Le système fiscal suisse fait la distinction entre les personnes mariées et non mariées. Les époux sont imposés ensemble, sachant que leurs revenus sont additionnés, et que de la sorte ils atteignent fréquemment un niveau plus élevé dans le barème progressif. Les personnes non mariées en revanche sont imposées individuellement et demeurent ainsi la plupart du temps à un niveau plus bas dans le barème progressif. Suivant la répartition des revenus, cela conduit à des inégalités fiscales : si les deux époux gagnent des sommes similaires, ils acquittent fréquemment plus d'impôts (pénalisation des couples mariés). Si la répartition du revenu des époux est déséquilibrée, ils profitent plutôt d'un avantage fiscal (bonus pour les couples mariés).

La réforme a l'intention d'introduire l'imposition individuelle : dorénavant, chaque personne sera imposée individuellement, indépendamment de son état civil. L'objectif est une imposition fiscale plus juste de chaque personne. Dorénavant, chaque personne va déposer sa propre déclaration d'impôts et un tarif fiscal uniforme va s'appliquer. Les couples mariés ayant des revenus similaires tendront à être fiscalement allégés, tandis que les couples mariés à un revenu pourraient payer plus d'impôts. Dans l'ensemble les recettes fiscales de la Confédération vont baisser, mais simultanément va croître l'incitatif à exercer une activité professionnelle, en particulier pour les personnes gagnant le second revenu. Ce projet est un contre-projet indirect à l'initiative populaire des Femmes PLR « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) ». Le comité d'initiative a retiré sous conditions l'initiative au bénéfice du contre-projet.

Les cantons Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Appenzell Rhodes extérieures, Appenzell Rhodes intérieures, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie et Valais ont saisi la voie référendaire cantonale pour s'opposer à la Loi fédérale sur l'imposition individuelle. En outre, une alliance transpartisane composée de membres du Centre, de l'UDC, du PEV et de l'UDF, de l'Union suisse des paysans et du groupement d'intérêts IG Famille 3plus avait emprunté la voie référendaire avec 65'672 signatures. Les adversaires critiquent le fait qu'un changement fondamental de système est inutile étant donné que la pénalisation ainsi nommée des couples mariés peut déjà être corrigée, aujourd'hui, au niveau cantonal. En outre, ces personnes craignent de nouvelles inégalités car les couples à un revenu notamment ou ceux chez qui la répartition des revenus est inégale seraient plus fortement imposés, tandis que les couples à double revenu en sortiraient gagnants. En outre est critiqué le fait que la réforme entraînerait des frais administratifs élevés et des surcoûts considérables vu qu'il y aurait des millions de déclarations d'impôts supplémentaires à traiter.

Le Conseil fédéral et le Parlement avaient recommandé d'approuver le projet. Au Conseil national, 101 membres s'étaient prononcés pour et 93 contre. Au Conseil des Etats, le projet a été adopté par 22 voix contre 21. L'UDC et le Centre avaient refusé le projet, tous les autres grands partis avaient pris le Oui pour mot d'ordre.

Le dimanche des votations, le projet a été adopté par 54,3 % des titulaires du droit de vote. Le projet a obtenu des majorités dans les cantons GE, VD, NE, JU, BE, BL, BS, LU et ZH.

7.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

Les attitudes politiques livrent des indices nets expliquant le Oui à la Loi fédérale sur l'imposition individuelle (tableau 31). Ont été particulièrement pertinents l'autoclassement sur l'axe gauche-droite, la sympathie pour un parti, la confiance éprouvée envers les différentes institutions et les échelles de valeurs relevant de la politique d'égalité entre les sexes.

Des différences très nettes apparaissent le long de l'axe d'autoclassement gauche-droite. Plus les titulaires du droit de vote se classaient loin à gauche et plus la part de Oui a augmenté. Les personnes situées complètement à gauche ont clairement soutenu l'initiative avec 94 %, tandis que chez celles situées à gauche, la part de Oui était de 80 %. Au centre politique, la part de Oui a atteint 49 % et s'est ainsi positionnée juste en dessous de la moyenne générale de 54,3 %. A droite du centre politique, la diminution de l'approbation s'est poursuivie : elle s'est située à 37 % chez les personnes se classant à droite. Celles se positionnant complètement à droite ont atteint un taux de 32 %.

La sympathie pour un parti dresse elle aussi un portrait polarisé. Le taux d'approbation le plus élevé a été atteint par les sympathisants-es des Verts-es (94 %) et du PS (87 %). Puis suivent les sympathisants-es du PVL avec 69 %. Les personnes sans attaches à un parti ont approuvé à un taux (57 %) légèrement supérieur à la moyenne, tandis que les sympathisants-es d'autres partis se situaient en dessous (43 %). Chez les partis bourgeois, l'approbation a été nettement plus réduite : les sympathisants-es du Centre ont voté Oui à 36 %, leurs homologues de l'UDC à 30 %. Seuls les sympathisants-es du PLR ont constitué une exception dans le camp des partis bourgeois et ont approuvé à 54 %. Cela se laisse expliquer par le fait que l'initiative avait été lancée initialement par l'environnement du PLR. L'UDC et le Centre en revanche s'étaient opposés au projet, ce qui se reflète dans la part comparativement faible de Oui chez leurs sympathisants-es.

La confiance envers le Conseil fédéral avait et a un lien plus faible – mais statistiquement significatif – avec la décision de vote. Les personnes lui faisant très peu confiance ont voté Oui à 41 %, tandis que chez celles lui faisant moyennement à hautement confiance, les taux d'approbation diffèrent, allant de 53 % à 59 %. La confiance envers les syndicats également a entretenu un lien clair : à la confiance croissante envers les syndicats sont attribuables des taux d'approbation eux aussi croissants, de 38 % à 73 %.

Des échelles de valeurs aussi ont marqué la décision de vote de leur cachet. L'influence des convictions politiques en matière d'égalité des sexes s'est avérée particulièrement marquée : les personnes qui approuvent une promotion active de l'égalité des droits de l'homme et de la femme ont voté à 67 % Oui, tandis que celles ayant une attitude plus réservée à cet égard faisaient de même à seulement 28 %. L'attitude envers l'esprit du temps a elle aussi été pertinente : les personnes dont l'attitude de base est orientée vers l'esprit du temps ont voté Oui à 74 %, tandis que celles plus tournées vers la tradition approuvaient bien plus rarement avec 37 %. Un schéma similaire s'est manifesté avec la question de l'imposition fiscale des hauts revenus. Les personnes qui approuvent une augmentation des impôts sur les hauts revenus ont voté Oui à 67 %, tandis que celles préférant une diminution des impôts se sont montrées nettement plus réservées avec 42 %.

Tableau 31 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	54,3	2263	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,45***
Complètement à gauche (0-2)	94	283	± 2,8
A gauche (3-4)	80	449	± 3,7
Au centre (5)	49	520	± 4,3
A droite (6-7)	37	479	± 4,3
Complètement à droite (8-10)	32	368	± 4,8
Sympathie pour un parti			V=0,47***
UDC	30	431	± 4,3
PLR	54	364	± 5,1
Le Centre	36	292	± 5,5
PVL	69	146	± 7,5
PS	87	401	± 3,3
Verts-es	94	157	± 3,7
Autre parti	43	136	± 8,4
Aucun	57	154	± 7,8
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,13***
Très réduite à réduite (0-4)	41	302	± 5,6
Moyenne (5)	59	384	± 4,9
Élevée (6-7)	53	632	± 3,9
Très élevée (8-10)	59	866	± 3,3
Confiance envers les syndicats			V=0,3***
Très réduite à réduite (0-4)	38	720	± 3,5
Moyenne (5)	52	476	± 4,5
Élevée (6-7)	69	525	± 4
Très élevée (8-10)	73	386	± 4,4
Valeurs personnelles : A) Une Suisse où les impôts sur les hauts revenus sont haussés ou B) une Suisse où les impôts sur les hauts revenus sont réduits			V=0,24***
Hausser les impôts sur les hauts revenus	67	1168	± 2,7
Valeurs personnelles mitigées	43	708	± 3,7
Réduire les impôts sur les hauts revenus	42	261	± 6

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Valeurs personnelles : A) Une Suisse qui va avec son temps ou B) une Suisse qui protège ses traditions			V=0,29***
En phase avec son temps	74	645	± 3,4
Valeurs personnelles mitigées	52	908	± 3,3
Protéger les traditions	37	628	± 3,8
Valeurs personnelles : A) Une Suisse qui promeut activement l'égalité des droits entre l'homme et la femme, ou B) une Suisse qui ne promeut pas activement l'égalité des droits			V=0,36***
Promotion active de l'égalité des droits entre l'homme et la femme	67	1593	± 2,3
Valeurs personnelles mitigées	28	395	± 4,4
Promotion non active de l'égalité des droits entre l'homme et la femme	28	205	± 6,2

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

Le paramètre Age (tableau 32) ne fait ressortir aucune tendance claire, et le lien n'a pas de signification statistique. Par-delà la quasi-totalité des classes d'âge, l'approbation s'est située à un niveau stable entre 54 et 57 %, et ainsi à proximité de la moyenne totale. Seuls les 50-59 ans s'en sont écartés un peu plus fortement vers le bas avec une part de Oui de 46 %. Il n'existe pratiquement pas de différences pour le paramètre Sexe. Les hommes ont voté Oui à 53 % et les femmes ont fait de même à 55 %. Ce lien lui aussi n'a pas de signification statistique. Pour le paramètre Niveau d'éducation en revanche, un lien plus net ressort. Les personnes diplômées d'une haute école ou de l'université ont voté le plus fréquemment Oui avec 66 %. Les titulaires de la maturité ou d'une formation professionnelle supérieure ainsi que celles n'ayant pas reçu d'éducation postobligatoire ont côtoyé la moyenne générale avec respectivement 55 % et 56 %. Les personnes diplômées de l'enseignement professionnel ont donné la plus faible approbation, 43 %, et constituent ainsi le seul groupe situé nettement en dessous de la moyenne générale. Le paramètre Revenu du foyer ne permet pas de discerner de schéma univoque. L'approbation a oscillé entre 53 % et 61 % tous groupes de revenus confondus, sans qu'aucune tendance claire ne soit reconnaissable. Le lien est dénué de signification statistique.

Tableau 32 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	54,3	2263	
Age			V=0,08
18-29 ans	57	256	± 6,1
30-39 ans	56	306	± 5,6
40-49 ans	57	365	± 5,1
50-59 ans	46	444	± 4,6
60-69 ans	57	470	± 4,5
70 ans et plus	54	422	± 4,8
Sexe			V=0,02
Hommes	53	1111	± 2,9
Femmes	55	1152	± 2,9
Niveau d'éducation			V=0,19***
Sans éducation postobligatoire	56	214	± 6,7
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	43	661	± 3,8
Maturité/Formation professionnelle supérieure	55	599	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	66	742	± 3,4
Revenus du foyer			V=0,06
Jusqu'à 3'000 CHF	59	88	± 10,3
3'000-5'000 CHF	61	229	± 6,3
5'000-7'000 CHF	54	341	± 5,3
7'000-9'000 CHF	53	321	± 5,5
9'000-11'000 CHF	58	279	± 5,8
Plus de 11'000 CHF	53	685	± 3,7

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

7.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés à l'aide d'une question ouverte. Les motifs du Oui (tableau 33) se laissent structurer en trois catégories principales : motifs de société (40 % de toutes les premières indications, 44 % de toutes les indications), motifs de politique fiscale (resp. 25 % et 30 %) et motifs personnels (resp. 10 % et 13 %).

Pour beaucoup de votants-es en faveur du Non, des doutes quant à la protection des données ont figuré au premier plan. Le plus fréquemment a été citée l'égalité homme-femme (resp. 17 % et 18 %) ainsi que le traitement égalitaire de différentes formes de vie (resp. 11 % et 12 %), tandis que l'individualité et l'indépendance de la personne jouaient un rôle complémentaire (resp. 6 % et 7 %). Le deuxième groupe de motifs a regroupé des réflexions touchant à la politique fiscale, en particulier le souhait d'une imposition plus juste (resp. 13 % à 15 %) et la suppression de la pénalisation des couples mariés (resp. 9 % et 11 %). Les motifs d'ordre personnel ont joué un rôle subalterne. Ont surtout été cités le fait d'être personnellement concernés en tant que couple marié (resp. 5 % et 6 %) ainsi que l'allègement financier (resp. 3 % et 3 %).

Tableau 33 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Motifs de société	40	430	44	486
Égalité homme-femme	17	175	18	202
Égalité de traitement des différentes formes de vie	11	105	12	126
Individualité/indépendance de la personne	6	82	7	92
Motifs de politique fiscale	25	292	30	348
Imposition plus juste/plus équitable	13	154	15	175
Supprimer la pénalisation des couples mariés	9	118	11	149
Imposition indépendamment de l'état civil	4	37	7	50
Motifs personnels	10	162	13	204
Personnellement affectés en tant que couple marié	5	80	6	94
Allègement financier/économiser des impôts	3	37	3	54
Propre planification de l'avenir	2	31	2	36
Aspects généraux	2	20	4	33
Autres	0	1	1	10
Recommandations	1	15	1	18
Réponses visiblement fausses/confusions	0	1	0	2
Ne sais pas/pas de réponse	22	381	22	381

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Les motifs du Non (tableau 34) se laissent structurer en trois catégories principales : motifs administratifs (30 % de toutes les premières indications, 41 % de toutes les indications), motifs de société (resp. 26 % et 31 %), ainsi que motifs de politique familiale (resp. 19 % et 24 %).

Pour beaucoup de votants-es en faveur du Non, des arguments administratifs ont figuré au premier plan. L'augmentation des frais pour l'administration fiscale a été le motif le

plus fréquemment cité (resp. 20 % et 26 %). De même ont été fréquemment cités la conversion, coûteuse et complexe, du système existant (resp. 7 % et 15 %) ainsi que le supplément de travail pour les contribuables désormais obligés de remplir deux déclarations d'impôts séparées (resp. 7 % et 9 %). Le deuxième groupe de motifs incluait des doutes d'ordre sociétal. Respectivement 14 % et 17 % ont craint que l'imposition individuelle créerait de nouvelles injustices ou développerait des effets de répartition erronés. Respectivement 13 % et 14 % supplémentaires ont considéré que les couples à un revenu ou à revenus inégaux étaient désavantagés, tandis que respectivement 5 % et 8 % estimaient que c'étaient surtout les couples à deux revenus et les personnes gagnant bien leur vie qui allaient profiter du nouveau règlement. Les motifs de politique familiale ont constitué la troisième catégorie de motifs. Ici a été mis en évidence notamment le traitement défavorable des modèles familiaux traditionnels (resp. 14 % et 17 %). Respectivement 6 % et 7 % supplémentaires ont indiqué comme motif de refus le traitement défavorable de la garde des enfants à la maison, tandis que respectivement 3 % et 4 % indiquaient le traitement défavorable des mères et des femmes au foyer.

Tableau 34 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Motifs administratifs	30	238	41	303
Charge de travail accrue pour l'administration fiscale	20	152	26	194
Conversion coûteuse/complexe	7	58	15	99
Charge de travail accrue pour les contribuables/deux déclarations d'impôts	7	52	9	77
Motifs de société	26	192	31	233
Nouvelle injustice/effet de répartition erroné	14	113	17	134
Traitement défavorable des couples à un revenu/à revenus inégaux	13	72	14	88
Les couples à double revenu/les personnes gagnant bien leur vie en sortent gagnants	5	40	8	59
Motifs de politique familiale	19	121	24	153
Traitement défavorable des modèles familiaux traditionnels	14	81	17	98
Traitement défavorable de la garde des enfants à la maison	6	33	7	46
Traitement défavorable des mères/femmes au foyer	3	23	4	31
Aspects généraux	0	5	0	5
Autres	1	4	3	16
Recommandations	0	3	0	6
Réponses visiblement fausses/confusions	1	2	1	6
Ne sais pas/pas de réponse	21	270	21	270

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées

d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

7.4 La résonance des arguments de la votation

Complémentaire aux questions ouvertes, différents arguments Pour et Contre ont été soumis à l'évaluation des personnes interrogées (tableau 35). Là où l'évaluation par les deux camps divergeait fortement, les arguments correspondants ont probablement été particulièrement décisifs.

Dans les arguments Pour, l'affirmation ayant recueilli la plus vaste approbation est celle selon laquelle il est juste que les couples mariés et les personnes non mariées ayant les mêmes revenus soient imposés de la même façon. 80 % de tous les votants-es ont souscrit à cette affirmation. Comme il fallait s'y attendre, le taux d'approbation chez les votants-es en faveur du Oui a été très élevé (94 %), tandis que votants-es en faveur du Non se déclaraient eux aussi d'accord à 66 %. L'argument a ainsi bénéficié, tous camps confondus, d'un haut niveau de soutien. L'argument – selon lequel l'imposition individuelle promeut l'égalité de l'homme et de la femme en rendant plus attractif le fait que les deux partenaires travaillent – a été un peu moins répandu mais néanmoins majoritairement soutenu (63 % au total). Ici s'est dessiné un fossé net : 88 % des votants-es en faveur du Oui l'ont approuvé tandis que 35 % seulement des votants-es en faveur du Non approuvaient cet argument. Tableau similaire avec l'argument relatif à l'indépendance financière grâce à l'imposition séparée des époux (60 % au total, 87 % des votants-es en faveur du Oui, 31 % des votants-es en faveur du Non). A reçu le moins d'approbation l'argument selon lequel une majorité de contribuables allaient payer, avec l'imposition individuelle, tout autant ou moins d'impôts que ce n'est le cas aujourd'hui (49 % au total). En outre, la part de réponse « Ne sais pas/pas de réponse » a été nettement plus élevée (25 %) avec cet argument qu'avec les arguments Pour restant, ce qui suggère que beaucoup de votants-es ont eu du mal à juger cet argument fiscal.

Dans les arguments Contre, celui relatif à la bureaucratie et aux coûts a reçu l'approbation la plus large (64 % au total), avec un fossé particulièrement marqué entre les camps : 91 % des votants-es en faveur du Non l'ont approuvé, face à seulement 43 % des votants-es en faveur du Oui. A également reçu un soutien majoritaire la crainte que les couples mariés chez qui l'activité professionnelle est inégalement répartie soient moins bien lotis (57 % au total, 78 % des votants-es en faveur du Non, 41 % des votants-es en faveur du Oui). Ces deux arguments d'injustice, le traitement défavorable de la classe moyenne et la création de nouvelles inégalités par la pondération de la répartition de l'activité professionnelle, ont reçu au total une approbation de 49 % chacun, sachant que le fossé entre les deux camps avec respectivement 78 % et 80 % chez les votants-es en faveur du Non face aux 27 % et 25 % chez les votants-es en faveur du Oui est très clairement apparu.

Pour résumer, la votation s'est déroulée le long de lignes d'argumentation clairement différentes. Le camp approuvateur a soutenu en bloc les arguments de justice et d'égalité homme-femme, tandis que le camp adverse appuyait son Non surtout sur des doutes de nature administrative et sur la crainte que n'apparaissent de nouvelles injustices. Le Oui au projet reflète le souhait d'une imposition plus uniforme, indépendamment de l'état civil, même si la mise en œuvre n'a pas entièrement convaincu une part considérable de la population.

Tableau 35 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Il est correct que les personnes mariées et non mariées ayant les mêmes revenus soient imposées de la même manière.	Total	80	13	7
	Votants-es en faveur du Oui	94	4	2
	Votants-es en faveur du Non	66	24	10
L'imposition individuelle rend plus attractif le fait que les deux partenaires travaillent. Elle promeut ainsi l'égalité entre la femme et l'homme.	Total	63	29	8
	Votants-es en faveur du Oui	88	7	4
	Votants-es en faveur du Non	35	56	8
L'imposition individuelle fortifie l'indépendance financière par ce que fiscalement, les époux sont imposés séparément.	Total	60	29	12
	Votants-es en faveur du Oui	87	6	8
	Votants-es en faveur du Non	31	57	12
L'imposition individuelle fait qu'une majorité de contribuables va payer autant ou moins d'impôts qu'aujourd'hui.	Total	49	27	25
	Votants-es en faveur du Oui	65	11	24
	Votants-es en faveur du Non	33	46	21
Arguments Contre				
Deux déclarations d'impôts par couple marié signifient plus de travail pour les autorités, elles conduisent à plus de bureaucratie et à des frais élevés.	Total	64	29	8
	Votants-es en faveur du Oui	43	49	8
	Votants-es en faveur du Non	91	5	3
L'imposition individuelle fait que la classe moyenne et les familles monoparentales paient au final plus d'impôts, tandis que les couples mariés disposant chacun d'un bon revenu vont sortir gagnants.	Total	49	31	19
	Votants-es en faveur du Oui	27	51	22
	Votants-es en faveur du Non	78	10	12
Les couples mariés dont un(e) partenaire travaille moins ou est sans profession (du fait par exemple que cette personne s'occupe des enfants) se retrouvent moins bien lotis du fait de l'imposition individuelle.	Total	57	27	17
	Votants-es en faveur du Oui	41	41	17
	Votants-es en faveur du Non	78	11	11
L'imposition individuelle crée de nouvelles injustices car ce n'est plus le revenu familial qui compte	Total	49	36	15
	Votants-es en faveur du Oui	25	60	15

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
mais la répartition du travail professionnel entre les époux.	Votants-es en faveur du Non	80	10	10

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 80 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que 94 % de tous les votants-es en faveur du Oui et 66 % de tous les votants-es en faveur du Non) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel il est correct que les personnes mariées et non mariées percevant le même revenu soient imposées de façon identique. 13 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 7 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'263, Votants-es en faveur du Oui 1'347, Votants-es en faveur du Non 916.

8 Annexe

8.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du dimanche, 8 mars 2026 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 9 et le 29. mars 2026. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude :

Tableau36: Rapport technique abrégé

Paramètre	Caractéristique
Commettant	Chancellerie fédérale suisse
Population statistique	Électeurs inscrits domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé des données	Questionnaire papier et en ligne
Nature du prélèvement d'échantillon Stratification par	Au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	Du 9 au 29 mars 2026
Taille de l'échantillon	minimal 3'000 effectif 3'271 (papier: 1'122 en ligne: 2'149) n DCH: 1'943 n FCH: 912 n ICH: 416 (papier: n DCH: 608 n FCH: 354 n ICH: 160) (en ligne: n DCH: 1'335 n FCH: 558 n ICH: 256)
Erreur inhérente à l'échantillon	± 1.7 % pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

8.1.1 Relevé des donnée

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour suivant les votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

8.1.2 Échantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de

population des communes et des Cantons actualisés chaque trimestre. Ainsi est garantie une couverture complète de la population cible (les électeurs inscrits suisses).

L'échantillon brut est stratifié par régions linguistiques, par âges et par sexe. La population statistique est subdivisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I) desquelles sont tirés des échantillons respectivement indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié disproportionnellement : les participants-es en provenance de Suisse francophone et italophone sont plus que proportionnellement représentés-es dans l'échantillon pour saisir dans l'enquête suffisamment de cas en provenance de ces deux régions linguistiques. De la sorte, les affirmations sont statistiquement fiables aussi pour les petites régions linguistiques. Un procédé de pondération basé sur la conception corrige ce « surpoids » dans l'analyse ultérieure des données pour émettre des affirmations à l'échelle nationale (voir 6.1.4 Pondération).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, nous en avons obtenu 7'650 plus une réserve non utilisée de 1'499 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

8.1.3 Échantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 8 mars 2026 comprend au total 3'271 enquêtés-es (taux d'exploitation : 43 %), dont près de 59 % proviennent de la Suisse alémanique (n=1'943), près de 28 % de la Suisse francophone (n=912) et près de 13 % de la Suisse italienne (n=416).

Tableau 37: Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	N
Échantillon brut SRPH	7'650
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	121
Total adresses valides	7'529
Refus/Déconnexions	42
Nombre total d'entretiens réalisés	3'464
Pas de réponse malgré des courriers de rappel	4'330
Suppressions pour des motifs de qualité	193
Entretiens finalement utilisés	3'271

Les personnes qui ont participé à la votation sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, mais l'écart (+21,3 %) se situe dans le cadre connu (voir autres analyses VOX). L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif, mesuré sur la part de Oui, est de +9 % pour l'initiative « L'argent liquide, c'est la liberté », +5,4 % pour le contre-projet direct, -5,3% pour l'initiative SSR, +2,6% pour l'initiative pour un fonds climat et +5,3% pour la loi fédérale sur l'imposition individuelle.

Les données relevées ont été validées et crédibilisées par gfs.bern. 193 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retiré du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code qualitatif. Le jeu de données final contient les réponses codées ainsi que les indications originales des enquêtés-es.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Les données relatives à la personne concrète et au domicile ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de Swissvotes ([Swissvotes.ch](https://www.swissvotes.ch)).

8.1.4 Pondération

Au cours d'une première étape, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon un procédé de pondération basé sur la conception. Au centre de cette pondération basée sur la conception se trouve la correction du sur échantillonnage en Suisse francophone et Suisse italophone.

Au cours d'une deuxième étape, l'« Unit Non Response » (c'est-à-dire les cas manquants) est abordée. Pour ce faire, la pondération est calibrée à l'aide de paramètres sociodémographiques, géographiques et politiques (à savoir l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti préférentiel, la participation et le comportement de vote), afin que l'échantillon net corresponde à la population statistique suisse. A cette fin est choisi un schéma de pondération automatisé dans lequel la pondération est réalisée à la machine selon des critères prédéfinis quant à l'écart maximal. La fréquence ainsi que la chronologie des différentes étapes de pondération sont purement basées sur des indicateurs chiffrés quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Une attention spéciale est apportée à la pondération de la participation aux votations. Pour la modélisation la plus optimale possible de la participation, il est fait appel non seulement aux données réelles de la votation mais aussi aux données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Au cours d'une troisième étape sont identifiés, au moyen d'un apprentissage automatique, les corrélations entre la participation aux votations et les comportements lors des votations, ainsi que des paramètres démographiques. L'estimation de ces corrélations permet de projeter les éléments de connaissance acquis sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des analyses au niveau de la plus petite unité géographique (niveau d'une commune) sont possibles. Ensuite est déterminée, au moyen d'un « Hot-One-Encoding » et des estimations relatives de participation et de comportement de vote ainsi que des données réelles des communes, la répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote.

La pondération des grandeurs de mesure démographiques et politiques choisies dans les données recueillies est finalement effectuée au cours d'une quatrième étape à l'aide de ces données structurelles. La configuration des données structurelles permet de procéder à la pondération politique pas uniquement sur la base de paramètres géographiques. Au contraire, les paramètres en présence permettent de pondérer des groupes de personnes définis en fonction de leurs valeurs modélisées.

La pondération du projet ayant bénéficié de la plus forte participation au vote sert à pondérer les analyses effectuées sur le jeu de données total. Pour les analyses spécifiques à des projets, les pondérations spécifiques sont utilisées.

8.1.5 Auswertung und Stichprobenfehler

Les valeurs de l'enquête sont toujours sujettes à une erreur aléatoire. Dans l'analyse VOX, l'intervalle de confiance à 95 % est indiqué pour chaque valeur obtenue. Celui-ci indique la fourchette dans laquelle la valeur réelle de la population a une probabilité de 95 % de se situer.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d'un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.-à-d. 50 % de voix Pour et 50 % de voix Contre) et d'un échantillon d'environ 1'000 enquêtés-es, l'erreur type se chiffre à +/-3.2 %. En d'autres termes : la part effective de voix se situerait, dans cet exemple assorti d'une probabilité de 95 %, entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance).

La longueur de l'intervalle de confiance augmente avec la diminution du nombre d'enquêtés-es. Surtout dans le cas de petits sous-groupes, l'erreur standard augmente à un niveau qui nuit considérablement à la significativité statistique des valeurs d'échantillon.

Tabelle 38: Erreur type

Erreurs types statistiques choisies, par taille d'échantillons et répartition de base		
Taille de l'échantillon	Erreur type de la répartition de base	
	50% / 50%	20% / 80%
N = 3'000	±1.8 %	±1.4 %
N = 2'200	±2.1 %	±1.7 %
N = 1'000	±3.2 %	±2.5 %
N = 600	±4.1 %	±3.3 %
N = 100	±10.0 %	±8.1 %
N = 50	±14.0 %	±11.5 %

Exemple de lecture : avec environ 1'000 personnes interrogées et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % ±3.2 %; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % ±2.5 %. La recherche sur les sondages détermine la plupart du temps une cote de sécurité de 95 pour cent : en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 pour cent que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population. Les valeurs chiffrées sont basées sur la formule de variance pour échantillons aléatoires simples.

Lors de l'analyse de la décision de vote, ce sont toujours uniquement les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues en faveur du Non qui ont été analysées. Les votants-es qui ont laissé des cases vides ou qui ne pouvaient pas se rappeler n'ont pas été pris en compte.

Comme critère relationnel pour les relations bi variées, le coefficient V de Cramer a été utilisé. Si ce coefficient prend la valeur zéro, il est possible de partir d'une absence de corrélation et, s'il prend la valeur un, d'une corrélation complète (une puissance d'effet est considérée élevée à partir de $V = 0.5$, moyenne à partir de $V = 0.3$ et faible jusqu'à $V =$

0.1). Les valeurs pour les différentes relations bi variées ne sont toutefois pas directement comparables vu que le calcul du V Cramer dépend du nombre de catégories de paramètres et du nombre de cas.

8.2 A propos de l'étude

8.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionnés-es de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, gfs.bern élabore en collaboration avec Dr Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont relevées par téléphone chaque fois auprès de 1'500 titulaires du droit de vote. Sur le plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Des questions statistiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation et l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'on sait toute l'importance que revêtent de tels paramètres dans le comportement de décision politique.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destiné à être analysé. Les coordonnées des participants-es aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](#); les anciens rapports VOX le sont déjà.

8.2.2 Qui finance les études VOX ?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et a chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur vox.gfsbern.ch.

8.3 L'équipe de gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, NDS HF Chief Digital Officer, enseignant à la HSLU et au centre KPM de l'Université de Berne

✉ lukas.golder@gfsbern.ch



Spécialités :

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses

d'image et de réputation, analyses des médias /de l'effet des médias, recherches sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, dans la presse quotidienne et sur Internet.

TOBIAS KELLER

Directeur de projet et membre du Comité de direction, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie

✉ tobias.keller@gfsbern.ch



Spécialités :

Communication politique, élections, votations, campagnes (digitales), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, digitalisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyse quantitatives

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux,



CORINA SCHENA

Cheffe de projet
politologue

✉ corina.schena@gfsbern.ch

Spécialités :
Élections, votations, politique de santé,
campagnes pour la santé, analyses d'image et de réputation,
méthodes qualitatives et quantitatives, ainsi que présentations



INA GUTJAHR

Junior cheffe de projet

✉ ina.gutjahr@gfsbern.ch

Spécialités :
Votations, politique environnementale, politique énergétique, digi-
talisation, méthodes qualitatives et quantitatives



SARA RELLSTAB :

Data Scientist
PhD d'économie

✉ sara.rellstab@gfsbern.ch

Spécialités :
Analyse des données, programmations, visualisations,
recherches, méthodes quantitatives et qualitatives

ALESSIA RAIONE

Stagiaire Data Science

✉ alessia.raione@gfsbern.ch

Spécialités :

Analyse des données, programmations, visualisations,
recherches, méthodes quantitatives et qualitatives



MARGRET TSCHANZ

Collaboratrice de projet / Administration

✉ margret.tschanz@gfsbern.ch

Spécialités :

Recherches, relectures, visualisations,
administration de projets



ROLAND REY

Collaborateur de projet / Administration

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités :

Publication de bureau, visualisations,
administration de projets, administration de présentations

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch

SWISS INSIGHTS
Corporate Member

gfs.bern 